

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 FEVRIER 2016**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Appel Nominal
- 2) Désignation du Secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

**A - Conseil Municipal**

- 4) Désignation de Monsieur Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire chargé de la Culture, Patrimoine, Tourisme, Cœur d'Abbayes et du projet de demande de label « Ville d'Art et d'Histoire » en remplacement de Madame Valérie PAILLART, en tant que membre de l'association du jumelage Montivilliers/Nordhorn

**B - Administration Générale**

- 5) Amicale du Personnel Municipal – Renouvellement de la Convention

**C - Ressources Humaines**

- 6) Régime indemnitaire des agents de catégorie B : modification du régime indemnitaire  
**Question retirée de l'ordre du jour**
- 7) Autorisation de recruter un agent non titulaire en l'absence de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes (poste vacant de Technicien)

**D - Finances**

- 8) Débat d'Orientation Budgétaire 2016
- 9) Opérations subventionnables au titre de la Dotation Globale d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2016

**E - Tarifs Municipaux**

- 10) Loyers et Tarifs des Services Publics Locaux – Actualisation

**F - Urbanisme**

- 11) SERI OUEST – Site DECAEN Rue de la Rive – Bilan de la concertation préalable

## **G - Jeunesse**

- 12) Affaires scolaires – Fusion administrative des écoles Marius Grout maternelle et Marius Grout élémentaire
- 13) Adhésion du Centre Social Jean Moulin au Réseau des Centres Sociaux de Seine Maritime pour l'année 2016

## **H - Divers**

**Information n°1** : informations aux Conseillers Municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Information n°2** : liste des marchés publics passés durant l'année 2015

**Information n°3** : communication du BP de la CODAH aux membres du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 février, à **dix-huit heures trente** par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du **12 Février 2016**, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur **Daniel FIDELIN**, Maire.

**1) APPEL NOMINAL**

Laurent **GILLE**, Nicole **LANGLOIS**, Dominique **THINNES**, Olivier **LARDANS**, Jean-Luc **GONFROY**, Gilbert **FOURNIER**, Virginie **LAMBERT**, Emmanuel **DELINEAU**, Gérard **DELAHAYS**, Jean-Pierre **QUEMION**, Philippe **KWIATKOWSKI**, Patricia **DUVAL**, Pascal **LEFEBVRE**, Marie-Christine **BASSET**, Marie-Paule **DESHAYES**, Emmanuel **DELINEAU**, Karine **LOUISET**, Stéphanie **ONFROY**, Alexandre **MORA**, Juliette **LOZACH**, Martine **LESAUVAGE**, Pascal **DUMESNIL**, Nada **AFIOUNI** Jérôme **DUBOST**, Nordine **HASSINI**, Aurélien **LECACHEUR**, Gilles **LEBRETON**.

**Excusés ayant donné pouvoir**

Corinne **LEVILLAIN** (Pouvoir à Daniel FIDELIN jusqu'à 19h10), Frédéric **PATROIS** (pouvoir à Dominique THINNES), Sophie **CAPELLE** (Pouvoir à Marie-Paule DESHAYES), **Valérie LEDOUX** (Pouvoir à Gérard DELAHAYS), Estelle **FERON** (Pouvoir à Jean-Luc GONFROY), Fabienne **MALANDAIN** (Pouvoir à Jérôme DUBOST).

**Etaient également présents**

Héloïse **PAUMIER**, Directrice générale des Services, Hélène **DUVAL**, Directrice Générale Adjointe des Services et Olga **BERTRAN**, Assistante de la Directrice Générale des Services.

**2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Alexandre **MORA** est désigné Secrétaire de séance **à l'unanimité**.

**3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **Lundi 25 janvier 2016** est adopté **à l'unanimité**.

## CONSEIL MUNICIPAL

### 4) DESIGNATION DE MONSIEUR EMMANUEL DELINEAU, ADJOINT AU MAIRE CHARGE DE LA CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME, CŒUR D'ABBAYES ET DU PROJET DE DEMANDE DE LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE » EN REMPLACEMENT DE MADAME VALERIE PAILLART, EN TANT QUE MEMBRE DE L'ASSOCIATION DU JUMELAGE MONTIVILLIERS/NORDHORN

Monsieur le Maire présente le rapport :

Suite à la démission de Madame Valérie PAILLART, Adjointe au Maire, représentante au Conseil d'Administration de l'association du jumelage Montivilliers/Nordhorn, je vous propose de désigner Monsieur Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire chargé de la Culture, Patrimoine, Tourisme, Cœur d'Abbayes et du projet de demande de label « *Ville d'Art et d'Histoire* », afin de siéger en lieu et place.

*M. Jérôme DUBOST : Merci Monsieur le Maire, je souhaite faire une observation. J'ai été interpellé par quelques Montivillonnais au sujet de la délégation de l'Adjoint à la Culture. Sur le site internet de la ville de Montivilliers et sur la délégation de Monsieur Emmanuel Delineau, il n'est pas mentionné « Adjoint à la Culture », idem quand on lit la délibération présentée ce soir, le mot culture n'apparaît pas. Est-ce volontaire ?*

*M. le Maire : Nous allons corriger cette petite erreur aussi bien au niveau de la communication sur le site de la ville que sur la délibération. Je vous demande donc de corriger ce rapport et d'indiquer la délégation complète : Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire chargé des affaires culturelles, Patrimoine, Tourisme, Cœur d'abbayes.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.**

## ADMINISTRATION GENERALE

### 5) AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

Monsieur Gilbert FOUNIER, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines et développement économique présente le rapport :

L'Amicale du Personnel Municipal, association loi 1901 fondée le 26 Mai 1961, regroupe les membres du Personnel des Services Municipaux et les Retraités de la Ville de Montivilliers.

Elle favorise les relations entre le Personnel des différents Services Municipaux, elle a pour but de créer, de développer, d'organiser l'action sociale et d'encourager les loisirs sous toutes leurs formes. Son action s'exerce également en faveur des conjoints, des enfants et des personnes à charge.

Depuis le 12 Avril 2000, en vertu de la loi n° 2000-321, et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 Juin 2001, relatif aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, il est fait obligation aux collectivités de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 €. Ce qui est le cas de l'Amicale du Personnel Municipal.

La précédente convention a été signée le 25 mars 2013 pour 3 ans et doit être renouvelée.

Le montant de la subvention de la Ville versée à l'Amicale pour 2016 s'élève à 86 975 €.

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention qui fixe les conditions et moyens de fonctionnement entre la Ville de Montivilliers et l'Amicale du Personnel Municipal pour les 3 années à venir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **6) REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE CATEGORIE B : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

*M. le Maire : Le rapport numéro 6 a été retiré comme vous en avez été prévenu par mail.*

### **7) AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE VACANT DE TECHNICIEN)**

Monsieur Gilbert FOUNIER, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines et développement économique présente le rapport :

Le contrat de travail de l'agent exerçant les fonctions de Technicien au sein des Services Techniques arrive à échéance. Pour poursuivre cette mission, il est nécessaire de renouveler son contrat pour une nouvelle durée de 1 an à compter du 01/04/2016. C'est pourquoi, je vous propose de donner votre accord sur la délibération suivante.

Afin de permettre l'étude et le suivi technique des dossiers de travaux ou de prestations d'entretien des bâtiments, je vous propose de délibérer sur l'autorisation de recruter un agent non titulaire sur un poste déjà existant, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours. Le poste de Technicien chargé également d'être le Référent technique du Développement Durable et cela, en lien avec les Adjointes chargés des secteurs économique, environnemental et social sera vacant au 01/04/2016.

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services et du Responsable des Service Techniques, les missions du Technicien relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux seront les suivantes :

- Etude techniques de faisabilité – esquisses – avants projet
- Relevés sur site
- Participation au montage des dossiers d'autorisation d'urbanisme pour les projets municipaux en maîtrise d'œuvre interne et avis sur les dossiers importants examinés en commission urbanisme (constructions d'entreprises, aménagements urbains etc ..)
- Gestion des contrats de maintenance (autres contrats de fonctionnement)
- Gestion des fluides et optimisation des consommations de fluides
- Elaboration et suivi de tableaux de bord des consommations
- Analyse des dysfonctionnements
- Etudes d'exécution dans les différents corps d'état techniques du bâtiment
- Mise en œuvre des projets dans le secteur technique

- Dessins d'esquisse ou d'avant projet (Autocad)
- Dessin d'exécution ou de détail (Autocad)
- Conseil et assistance technique auprès des élus et des services fonctionnels
- Relations avec les usagers des locaux municipaux (agents, associations, enseignants)

Au regard de ces missions, le profil recherché devra détenir le BAC + 2 ou diplômes équivalents ou supérieurs.

En cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale, je vous propose de m'autoriser à recruter, sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade de Technicien, dont la durée hebdomadaire de service serait de 35 heures.

**Je vous propose donc de m'autoriser, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Technicien à temps complet à compter du 01/04/2016 et à signer le contrat :**

- qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.
- et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut 356, indice majoré 332 correspondant à un salaire brut mensuel de **1552,62 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur et que seront attribuées, en fonction de son niveau de responsabilité, une Indemnité Spécifique des Services Techniques dont le montant sera fixé par arrêté du Maire.

La dépense correspondante sera inscrite de la façon suivante :

**Exercice 2016 / Budget principal**

Chapitre 012 / Sous-fonctions ou rubriques : 0202

Nature 64131.10 et suivantes

Rémunération principale du personnel permanent non titulaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.**

## **FINANCES**

### **8) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**

Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire chargé des projets et des finances présente le rapport :

Je vous rappelle comme chaque année que la **préparation du budget** se réalise par étapes, en voici le calendrier :

instance                      date                      objet

**Commissions des différents services**                      Dernier trimestre 2015                      Elles expriment leurs attentes en matière de services publics pour l'année à venir après avoir fait un recensement des obligations, des besoins recensés et des idées nouvelles. Elles fixent des priorités.



**Débat d'Orientation Budgétaire**                      Commission finances du 22 février 2016 et Conseil municipal du 29 février 2016                      La loi impose que, dans les 2 mois précédents le vote du budget, le conseil municipal organise un débat d'orientation budgétaire. Celui-ci a pour objectif de permettre la présentation aux élus des grandes orientations budgétaires et financières de la commune en tenant compte du contexte conjoncturel national, intercommunal et local, mais aussi en disposant d'une information fiable et lisible de la situation grâce aux tableaux de bords et aux ratios de bonne gestion (voir le rapport détaillé qui vous a été remis lors de la commission finances du 22 février 2016). Il est nécessaire qu'il contienne toute l'information pour permettre la prise de responsabilité ; des tableaux statistiques et financiers qui permettent de comparer les chiffres de la Ville de Montivilliers par rapport à d'autres communes mais aussi de comparer l'évolution dans le temps des chiffres de la Ville. Aujourd'hui, nous prenons acte de la bonne tenue de ce débat en en rappelant les éléments essentiels.



**Commission finances**                      7 mars 2016                      Elle devra prendre les dernières décisions sur le niveau des investissements ; le budget 2016 pourra être finalisé.



**Conseil municipal**                      **29 mars 2016**                      Il validera l'arbitrage entre le niveau des services publics offerts à la population et le prix de ceux-ci sous forme d'impôt direct local ou bien de tarif municipal par le **vote du budget 2016.**

Le cadre de présentation comptable est constant, c'est une nécessité pour permettre l'analyse budgétaire grâce à des comparaisons entre les époques, les territoires (par rapport aux villes de la même catégorie) et entre les éléments fonctionnels.



## **1°) Conjoncture pour 2016**

Au niveau **national** voici quelques repères :

- **Inflation** : elle a été nulle en 2015 (de décembre 2014 à décembre 2015 « ensemble hors tabac ») et elle est estimée à près de 1% pour 2016.
- **Taux d'intérêts** : La ville n'a pas appelé d'emprunt en 2015. Les taux d'intérêt actuels se situent aux alentours de 1.80 % pour un taux fixe sur 15 ans.
- **L'actualisation en valeur des bases fiscales reste en progression** : 1% en 2016 (soit +89 905 €), à l'instar de 2015. L'évolution en volume des bases n'est pas encore connue pour la taxe d'habitation, aussi un taux de revalorisation de 0.8% a été retenu, en revanche un pourcentage de 3.66% a été appliqué pour le foncier bâti car les bases provisoires ont été communiquées par la DGFIP (ce qui représente une recette supplémentaire de 236 075 € environ).

### → Concernant les **dotations de l'Etat**

La loi de finances pour 2016 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 qui vise le redressement des comptes publics avec un retour du déficit public sous la barre des 3% en 2017. Le déficit public diminue régulièrement depuis 2012 : il était de 5,3 % de la richesse nationale (Produit Intérieur Brut, PIB) fin 2011, il a été réduit à 4,4 % fin 2014. Il est estimé à 3.3% dans le projet de loi de finances pour 2016, pour atteindre 3 % en 2017. Les communes et leurs intercommunalités vont être impactées par les mesures restrictives sur les concours financiers. Les communes contribueront à hauteur de 3.67 milliards d'euros en 2016.

**Pour 2016, la baisse estimée de 14% de la DGF pour la Ville de Montivilliers se traduira par une perte de 441 778 euros. Pour 2017, la DGF du bloc communal sera réformée conformément à ce que prévoit la Loi de Finance pour 2016 et la collectivité subira encore la contribution au redressement des finances publiques.**

- **La nouvelle péréquation horizontale** introduite par la Loi de Finances 2012 a amené la Ville de Montivilliers à verser une première participation au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) de 27 151 € en 2012 et de 69 049 euros en 2013. Ce versement a cru progressivement pour atteindre 222 000 € en 2016 (estimations), soit une augmentation de **61 843 €** par rapport à 2015.
- **FCTVA** : élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics (à compter du 1/1/2016). Cette mesure permettra d'éviter les décisions modificatives entre la section d'investissement et de fonctionnement et de percevoir une recette supplémentaire en fonctionnement de 68 000€ pour l'année 2017 étant donné que le FCTVA est perçu avec un an de décalage.

## Au niveau **départemental**

La Ville de Montivilliers n'est plus éligible depuis 2014 au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Ainsi, elle a bénéficié en 2014 du mécanisme de lissage des pertes et a perçu à ce titre 75% du montant perçu l'année précédente, soit 127 500€ au lieu de **170 000€** en 2013. Pour 2015, elle a reçu une dotation égale à 50% du montant perçu deux ans auparavant soit 85 000€. Pour 2016, elle percevra le même montant qu'en 2015, **soit 85 000€**.

Au niveau **intercommunal**

→ **CODAH**

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) garantie versée par la CO.D.A.H s'élève pour 2016 à **2 089 096.08€** soit une hausse de plus de 2 885€ par rapport au budget 2015 (pour mémoire, la D.S.C intègre la compensation financière versée par la CODAH à la ville pour le coût supplémentaire des actes d'état-civil liés à l'ouverture du PFME soit 62 034 € pour 2014, 65 944€ pour 2015 et 70 866€ pour 2016). La commune de Montivilliers voit ainsi sa dotation individuelle progresser que de +0.14 % après intégration des rôles supplémentaires 2015 qui se sont élevés à 522 997€ (contre 1 716 000€ en 2014) dont 40% affectés à l'enveloppe DSC soit 209 198.90€. Ces rôles supplémentaires ne peuvent être garantis car ils dépendent des contrôles et redressements des services fiscaux. Pour information, 8 communes voient leur DSC légèrement diminuer en 2016 en raison du niveau de rôles supplémentaires perçu sur 2015.

Le montant de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) s'établit pour 2016 à **642 746€** (montant figé).

**2°) Situation financière de la Ville, le dossier joint à ce rapport contient les informations utiles à une bonne appréciation du budget 2016**

→ Grands chiffres de l'équilibre budgétaire 2015 comparés à l'équilibre prévisionnel 2016 : **23.34M €** en fonctionnement et **10.04M €** en investissement pour 2016.

→ La hausse des charges de personnel : **2.69%** soit **328 344 €**

Vous trouverez tout le détail dans le document relié qui vous a été distribué. Une revalorisation des catégories B, la hausse des contributions et les élections de 2015 payées sur 2016 ont pour conséquence d'impacter le budget du personnel à hauteur de 100 000€. L'impact des recrutements de 2015 sur 2016 ainsi que le congé spécial de l'ancien DGS et les prévisions de 2016 conduisent à des dépenses de personnel en accroissement de 228 344€. Les seuls arbitrages nouveaux possibles à ce sujet concernent : le non remplacement éventuel des départs à la retraite, des congés maternité et ou maladie, une bonne maîtrise des heures supplémentaires et des vacances.

→ Les charges à caractère général en fonctionnement font l'objet d'une surveillance constante et leur évolution entre 2015 et 2016 est à la baisse. En effet, la renégociation de contrats a permis cette réduction sur ce chapitre. Il faudra s'attacher à l'avenir à poursuivre la réduction de la consommation d'énergie compte tenu de l'évolution importante des prix dans ce domaine.

Ainsi, l'effet de ciseaux déjà évoqué (baisse des recettes de fonctionnement conjugué à la hausse des charges) réduit chaque année un peu plus la marge de manœuvre pour investir car il faut au minimum que celle-ci couvre le remboursement du capital de la dette (obligation légale) avant de pouvoir servir à autofinancer les investissements. En effet, l'esquisse de budget 2016 fait apparaître un autofinancement net de l'exercice déficitaire de 0.03 M€.

Dans ce contexte, aucun développement n'est envisageable sans financement nouveau comme cela avait déjà été évoqué l'an passé, au contraire, il faudra réfléchir à des réductions de périmètre de services.

Le document contient également des informations et explications financières et fiscales sur les ratios de bonne gestion (évolution de l'imposition et de la dette, taux d'endettement, capacité de désendettement, point sur la dette garantie, autofinancement etc....). Il vous permet ainsi chaque année d'apprécier de façon précise et transparente la situation de Montivilliers. A ce niveau notre ville maintient sa position de bonne gestion.

### **3°) Perspectives pour les budgets à venir**

Il appartient comme chaque année à la prochaine Commission des Finances de fixer les priorités et de rendre des arbitrages dans le respect d'un équilibre prévisionnel sain des budgets à venir, le document PPI (plan pluriannuel d'investissement) joint montre que les ambitions à ce sujet ne peuvent être que modestes au regard de la capacité d'autofinancement dégagée.

### **4°) Les grandes orientations budgétaires à déterminer pour 2016 sont les suivantes**

**Niveau possible des nouveaux investissements en l'état actuel des informations** (Services et Opérations) : 4.92 M€ **maximum** (hors reports et réinscriptions)

#### **Niveau des charges et recettes de fonctionnement maîtrisées par le Conseil Municipal :**

- subventions à la vie associative : maintien de l'enveloppe 2015
- niveau des services publics : le service Qualité a été supprimé en 2015 et les services Evènementiel et Agenda 21 ont été créés en parallèle. Des services supplémentaires ont été également proposés sur les accueils de loisirs, notamment à la Coudraie et la belle Etoile avec l'élargissement des horaires d'ouverture.
- aide sociale : transfert de la charge au CCAS au 01.01.2016. Une convention de services partagés régit les relations entre la ville et le CCAS. Pour 2016, l'excédent de fonctionnement du CCAS permettra de solliciter une subvention de fonctionnement inférieure au montant des services partagés à rembourser à la ville par le CCAS.
- tarifs des services publics : Il est proposé de retenir l'inflation prévisionnelle qui va toucher le budget en 2016, soit 1%.

**Niveau de l'emprunt nouveau (dans le respect des possibilités émanant de l'érosion de la dette ancienne et des ratios recommandés en matière de bonne gestion) : 1 M€.** Une convention de services partagés régit les relations entre la ville et le CCAS. Pour 2016, l'excédent de fonctionnement du CCAS permettra de solliciter une subvention de fonctionnement inférieure au montant des services partagés à rembourser à la ville par le CCAS.

#### **Niveau des taux d'imposition sur les ménages : objectif de ne pas augmenter les taux.**

**Les ressources pérennes de la Ville (hors excédent antérieur reporté) ne suffisent plus** cette année, à financer le budget de fonctionnement sans autofinancement complet, comme cela serait préférable, de l'annuité en capital des emprunts. Depuis 2010 également, l'autofinancement net n'est rendu possible qu'au travers des recettes exceptionnelles issues de l'excédent reporté de l'année écoulée lui-même constitué de la réserve pour risque (pour 0,7 M€ environ) et de l'application du principe de prudence dans les prévisions budgétaires antérieures: de cela découle une grande fragilité de cet autofinancement en baisse, fragilité qui va s'aggraver les prochaines années.

**Chiffres clefs du budget 2016**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier	12 092 M€	13 736M€
Population au 1 <sup>er</sup> janvier	16 491	16 460
Taux des impôts locaux		
TH	14,18%	} inchangés depuis 2009
TF	32,13%	
TFNB	62,44%	
Recettes de fiscalité locale (BP)	8 990 M€	9 316M€
Recettes réelles de fonctionnement (BP)	20 570 M€	20 489M€

Le document peut être consulté au Service Comptabilité de la Mairie.

Je vous demande de prendre acte du bon déroulement de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

**ESQUISSE DU BUDGET 2016 EN MILLIONS €**

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>hypothèses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011 Charges générales	4,57		Economie sur les contrats d'assurance (-0,2M€) et en matière d'énergie. FIVA 181 300€ à rembourser sur 4 ans, soit 45 325€ en 2016
012 Salaires	11,99		Revalorisation des catégories B, augmentation des contributions et impact des recrutements 2015 sur 2016; prise en compte des demandes de création
réserve	0,50		
014 Atténuation de produits	0,23		222 K€ en 2016+rattrapage 2015
65 Participations	1,65		dont indemnités des élus
65 Subvention de fonctionnement CCAS + valorisation des services	0,79		1,16 M€ services partagés supportés en partie par un excédent de fonctionnement reporté au CCAS à hauteur de 300 000€
réserve	0,20		
66 Intérêts des emprunts	0,73		
67 Charges exceptionnelles	0,10		
68 Dotations aux provisions	0,02		
Virement à l'investissement (y compris amortissement)	<b>2,56</b>		
Impôts et taxes (73)		13,27	Estimation des contributions directes au 27/01/2016 pour FB et FNB. Pas d'estimation des bases provisoires de la TH
Dotations (Etat + Département) (74)		4,61	il reste une inconnue au niveau des dotations de l'Etat, 382 K€ de contribution au redressement des finances publiques
Autres recettes (013, 70, 75, 76, 77)		1,90	remboursement des frais de personnel
Remboursement services partagés CCAS		1,16	remboursement valorisation des services
Excédent antérieur reporté		2,40	sous réserve : CA 2015 non clôturé
<b>TOTAL</b>	<b>23,34</b>	<b>23,34</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
021 Virement de la section de Fonctionnement		2,56	doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser
Réinscriptions	1,50	0,23	dont les crédits voirie cinéma, révision à la baisse des réinscriptions suite comité stratégique du 19/01/2016
16 Emprunt 2016		1,00	selon érosion dette ancienne
10222 F.C.T.V.A+ amende police et taxe d'aménagement		0,71	estimation au 13.10.2015
Capitalisation du résultat 2015		1,61	couvre les écritures antérieures ( déficit I 2015 + Reports de D - Reports de R <b>et si possible</b> + Réinscriptions de D - Réinscriptions de R - report R emprunt )
Capitalisation du résultat supplémentaire pour contribuer à l'investissement 2016		1,36	
001 Résultat antérieur		1,48	
1641 Capital des emprunts à rembourser	1,60		
Reports	2,02	0,20	reports au 11/01/2016
Capacité à investir	4,92	0,89	pour les recettes : selon les arrêtés reçus à ce jour. Fonds de concours CODAH + aide aux logements CODAH pour les dépenses : à mettre en adéquation avec le PPI
<b>TOTAL</b>	<b>10,04</b>	<b>10,04</b>	

Mise à jour : 17/02/2016

**EVOLUTION DU BUDGET ENTRE 2015 ET 2016 EN MILLIONS €**

LIBELLES	DEPENSES BP 2015	DEPENSES 2016	RECETTES BP 2015	RECETTES 2016	hypothèses
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
011 Charges générales	4,73	4,57			
012 Salaires	12,19	12,49			Revalorisation catégorie B, augmentation des charges sociales
014 Atténuation de produit	0,17	0,23			montée en puissance du FPIC
65 Participations	2,16	2,64			dont 0,2 M€ réserve habituelle + convention de services partagés avec le CCAS
66 Intérêts des emprunts	0,76	0,73			
67 Charges exceptionnelles	0,17	0,10			
68 Dotations aux provisions	0,02	0,02			
Virement à l'investissement (y compris amortissement)	2,78	2,56			
Impôts et taxes (73)			12,91	13,27	Revalorisation des bases en valeur de 1%
Dotations (Etat + Département) (74)			5,25	4,61	Baisse des dotations de l'Etat dont la DGF
Autres recettes (013, 70, 75, 76, 77)			2,41	3,06	Remboursement convention de services partagés CCAS
Excédent antérieur reporté			2,40	2,40	sous réserve : CA 2015 non clôturé 5,368 au 15/02/2016
<b>TOTAL</b>	<b>22,97</b>	<b>23,34</b>	<b>22,97</b>	<b>23,34</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Virement de la section de Fonctionnement			2,78	2,56	doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser
Réinscriptions	0,88	1,50		0,23	
Emprunt nouveau			0,73	1,00	selon érosion dette ancienne
Emprunt revolving	2,66		2,66		
Emprunt 2014 sur 2015			3,23		
F.C.T.V.A+taxe d'aménagement			0,87	0,71	
Capitalisation du résultat			2,66	2,97	
Déficit / Excédent antérieur	0,74			1,48	sous réserve : CA 2015 non clôturé
Capital des emprunts à rembourser	1,54	1,60			
Reports	3,07	2,02		0,20	
Capacité d'investissement et recettes nouvelles 2016 (base pour PPI)	4,77	4,92	0,74	0,89	
<b>TOTAL</b>	<b>13,67</b>	<b>10,04</b>	<b>13,67</b>	<b>10,04</b>	

*M. le Maire : Je pense que cette présentation va nourrir un débat et c'est le but.*

*M. Aurélien LECACHEUR : Monsieur le Maire, chers collègues, Nous voici aujourd'hui à l'heure d'un premier bilan. Nous terminons l'exécution de ce qui aura été votre premier budget pleinement décidé par vous. Aussi, vous devrez l'assumer, et vous ne pourrez plus invoquer l'héritage pour justifier les conséquences de votre mauvaise gestion.*

*Nous en reparlerons plus longuement à l'occasion du vote du budget 2016 le mois prochain. Cela dit, je suis particulièrement inquiet, au moins à trois titres :*

- Sur la question de la transparence. Dans le contexte financier très délicat concernant les collectivités locales, vous n'avez pas jugé bon de réunir ne serait-ce qu'une seule fois la commission des finances entre le mois de mars et le mois de janvier. Alors vous pourrez toujours dire ce que vous voudrez, que vous gérez dans l'intérêt général, en consultant tous les élus, mais les faits sont là, ils sont têtus, vous agissez seul, ou avec une poignée de fidèles. Le résultat, c'est une politique municipale au service d'un clan. Ça c'est la première chose.
- La deuxième chose a trait au contexte général des collectivités territoriales. Vous dites dans votre prochain édito du magazine municipal envoyé ce jour que, je vous cite : « L'histoire démontrera qu'affaiblir aussi lourdement les collectivités locales aura été une bévue historique pénalisante pour l'investissement public, la préservation du patrimoine, l'accès à la culture, la solidarité ... Le gouvernement actuellement en place, seul responsable, asphyxie les communes ! C'est aujourd'hui notre vie, votre vie quotidienne qui s'en trouve impactée indéniablement ! ». Ce n'est pas moi ici qui défendrait le Gouvernement sur ce point des baisses de dotations, je les ai contestées quand vous étiez vous-même parlementaire de droite, et que vous y étiez alors favorable, et je les conteste toujours aujourd'hui. Contrairement à vous, qui visiblement vous inspirez de la girouette pour endormir l'électeur, j'ai moi-même un peu plus de considération envers la population et de constance. Ça c'était le second point.
- Venons-en au troisième et c'est le plus grave car cela témoigne de votre incapacité à tenir les rênes même de notre budget. Depuis le rapatriement de la maternité sur le site de Monod, la ville finance les actes d'état civil à hauteur d'un peu plus de 350 000€ par an. Or, la plupart des actes concernent des habitants de l'agglomération qui ne résident pas à Montivilliers. Nous payons donc 100% d'une charge qui devrait pour une très large part incomber à l'agglomération.

Vous dites encore dans votre éditorial « L'exercice budgétaire est difficile, et nous devons faire des choix. J'en profite pour remercier Monsieur le Président de la CODAH pour son aide financière ». Cela veut-t-il dire qu'enfin la CODAH va payer sa part pour l'Etat civil ? Il faut dire la vérité aux Montivillons. La réponse c'est NON. La CODAH va laisser Montivilliers seule assumer les charges de l'Etat civil pourtant à caractère communautaire de Monod. C'est Edouard Philippe lui-même qui l'a dit lors du dernier Conseil Communautaire. Cela fait plusieurs fois, Monsieur le Maire, que je vous demandais où en était le dossier, quelles évolutions, quelles pressions vous pouviez faire sur l'agglomération pour réparer cette injustice ? A chaque fois vous me disiez que le dossier avançait, que vous regardiez, que vous écriviez, et là je constate une chose c'est que vous avez menti, car il n'est pas pensable que vous ne saviez pas dès le début que cette somme ne nous reviendrait jamais !

La situation financière de notre ville est de plus en plus préoccupante. Et vous ne pouvez plus vous cacher derrière votre petit doigt en hurlant « Baisse des dotations, baisse des dotations », car vous n'avez pas de légitimité pour le faire. Votre gestion est opaque. Et les promesses non tenues. Notre ville n'est pas respectée par l'agglomération. Le sentiment qui m'anime ce soir, c'est bien celui de l'inquiétude.

M. Gilles LEBRETON : Monsieur le Maire, je vois avec plaisir que vous regardez de plus en plus de mon côté, je ne ferai aucun commentaire supplémentaire ...

Ce débat d'orientation budgétaire est très intéressant, d'abord quelques observations générales :

- J'observe que les prémices sont inexactes. En effet, vous dites que l'inflation est estimée à près de 1% pour 2016. J'ai eu la curiosité de consulter les chiffres les plus récents et ce n'est plus le cas selon les chiffres de l'Eurostat qui ont été publiés aujourd'hui même. Pour l'ensemble de la zone euro, nous sommes à plus de 0,1 % pour les deux premiers mois et si on multiplie par 6 cela fait 0,6% et non pas à 1%.

Même chose pour l'INSEE on s'oriente plus vers une inflation de 0,5% plutôt que de 1 % donc les chiffres ne sont plus exacts.

- En ce qui concerne les 3 % vous indiquez que l'État essaye de passer sous la barre des 3 % de déficit d'ici 2017 et ça c'est exact, c'est bien l'objectif. Mais, ce qui est amusant et ce qu'il faudrait rappeler aux citoyens c'est que le véritable objectif que la France a souscrit ce n'est pas d'atteindre 3 % mais 0,5 % du déficit du PIB maximum. Ce sont les chiffres qui sont prévus par le pacte budgétaire européen de 2012 et que la France a ratifié d'ailleurs contre mon avis, mais enfin le jour où l'on m'écouterait je crois qu'il s'écoulera encore quelques mois ...

Donc je tenais à mettre tout ça en perspective. Il y a un certains nombres d'affirmations au début du document qui sont fausses. Ce qui est intéressant dans ce document, c'est qu'il est assez honnête sur la situation préoccupante du budget de la ville. Vous évoquez un effet de ciseaux et c'est tout à fait bien vu : une baisse des recettes de fonctionnement qui est conjuguée à la hausse des charges.

En entrant dans le détail du document et là c'est assez inquiétant parce les chiffres sont tout de même alarmants – une perte de l'ordre de 440 000€ pour cette année au titre de la DGF à laquelle il faut ajouter une augmentation de 60 000€ que nous allons devoir verser au titre du fond de péréquation intercommunal. En deux coup de cuillère à pots, passez-moi l'expression, cela fait déjà 500 000 € en moins. A noter également la hausse des charges de personnel de près de 330 000 € pour lesquels on ne peut pas grand-chose, c'est un effet mécanique. Tous ces chiffres sont alarmants. Du coup, vous tentez de trouver des solutions et c'est là que le bât blesse. Pour cette année, bien sûr nous allons être en équilibre mais à terme nous ne le serons plus, et il faudra bien prendre des mesures.

Et c'est là que les solutions sont un peu inquiétantes. Vous procédez par allusion et j'aimerais savoir quand même ce que vous envisagez dans un proche avenir. Vous parlez au titre des solutions et je vous cite du « non remplacement éventuel des départs à la retraite, des congés maternité ou maladie ou encore d'une bonne maîtrise des heures supplémentaires et des vacances », tout cela est un peu flou.

Vous parlez également de réduction de périmètre de service : qu'est-ce que ça veut dire ? Quels sont les services que vous envisagez de remettre en cause ? Voilà donc quelques questions que je me pose en lisant tout cela.

Mais je partage votre conclusion quand vous écrivez qu'il y a une fragilité de notre situation budgétaire qui va s'aggraver dans les prochaines années donc il est urgent de penser à des solutions claires.

M. Jérôme DUBOST : L'an dernier, à la même époque pour cet exercice de présentation du DOB 2015, nous avons découvert avec stupeur que deux associations et non des moindres étaient citées avec des propos maladroits. Vous aviez fait enlever in extremis les allusions à ces deux associations.

Cette année, reconnaissons-le, le texte est épuré et il n'y a pas de polémique. Point de maladresse donc mais ce DOB est tellement épuré que vous en dites le moins possible. Lundi dernier, en commission des finances, dans cette même pièce, nous avons pris connaissance des documents. C'est la règle ingrate pour les élus de l'opposition d'en savoir le moins possible. Dont acte.

Ce qui nous a surpris avec les collègues du groupe « Agir ensemble pour Montivilliers », c'est la maigreur du dossier qui nous a été remis. En 2015, et je l'ai rapporté car je conserve mes archives, ce DOB comportait 74 pages ; en 2016, il a été réduit à 33 pages. 40 pages ont donc été supprimées.



*Première question : Comment expliquez-vous Monsieur le Maire, que les élus n'aient plus accès aux tableaux de bord qui permettent d'avoir une analyse des dépenses ? Parce que là en l'espèce, nous n'avons pas de lisibilité pour comparer. C'est dommage car il y avait des tableaux de bord depuis des années qui étaient très efficaces et qui aidaient à la compréhension d'un budget de la ville pour tout élu siégeant au conseil municipal.*

*Sans toutes ces informations réduites à la portion congrue, le débat est biaisé. Sur ce point, nous pouvons faire le parallèle avec votre méthode de gouvernance depuis mars 2014. Les informations sont distillées au compte-goutte, les décisions prises à quelques-uns, cela a été dit par d'autres collègues précédemment, laissant de côté une partie des élus mais surtout les habitants. Il n'y a plus de réunions publiques avec les Montivillons dans les quartiers, il n'y a plus de réunions de concertations ou de comités participatifs qui pourtant fonctionnaient bien à Montivilliers. Nos concitoyens sont demandeurs d'être écoutés et avoir un lien plus étroit avec leurs élus. Et je crois que c'est une leçon que nous devrions avoir tous les uns les autres, quel que soit le parti, c'est ce lien important et la crise de confiance qu'il y a dans notre démocratie et dans le lien des élus avec les habitants. Je crois que c'est une première réponse.*

*Peut-être puisqu'on évoque le mot « débat », on parle de DOB « débat d'orientation budgétaire » pourriez-vous nous en dire quelques mots tout à l'heure sur le plan du débat et de la démocratie participative ?*

- *Un mot sur les orientations au pluriel. Là encore, attardons-nous quelques instants.*

*Quelles sont les priorités ? Quelles sont les orientations ? Quelles sont les ambitions pour le devenir de notre ville ? Nous ne trouvons pas de réponse dans ce DOB. Peut-être les aurons-nous au moment du budget le mois prochain ... Nous y serons attentifs car à ce jour, c'est plutôt insignifiant. Quel est le cap ? Voilà la réponse que nous aurons à cœur de découvrir le mois prochain.*

*Vous avez répété Monsieur le Maire à de nombreuses reprises et dans l'édito qui est paru dans le magazine municipal aujourd'hui que l'Etat est coupable de la baisse des dotations. C'est un fait. Vous le répétez à l'envie et vous avez raison d'autres Maires le font. Mais vous appartenez à un mouvement politique qui pourtant a inscrit ces baisses dans son programme ... La ficelle est un peu grosse, Monsieur le Maire.*

*Nous l'avons écrit dans notre tribune, il va falloir arrêter de toujours renvoyer la faute sur l'Etat quand vous-même portez de sérieuses responsabilités dans les choix que vous faites. Et là je fais référence au 3ème mot de DOB : les questions budgétaires.*

*Notre groupe « Agir ensemble pour Montivilliers », rappelle ici que vous privez la ville de certaines rentrées d'argent et que vous avez cautionné des dépenses dont notre ville se seraient bien passées. Si nous avons été en responsabilité, notre groupe, n'aurait pas fait le choix de jeter ainsi de l'argent par les fenêtres.*

*Il est écrit très clairement dans le document qui nous ait remis que mettre à la porte le DGS coûte entre 60 000 et 70 000€ à la collectivité car son statut oblige à ce qu'il soit rémunéré et il est bien normal de rétribuer Mme la DGS qui a succédé depuis peu à Rémy Bonmartel.*

*Conséquemment à cette éviction, « limogeage » titrait la presse havraise, vous avez procédé au remplacement de Monsieur Bonmartel en faisant appel à un cabinet parisien de recrutement dont la somme se situe au-delà des 10 000 €.*

*Rajoutons la facture de 7 200 € concernant une prestation pour le service communication, 4800 € pour une heure de conférence en janvier 2015 pour un économiste, une facture de 7 546 € pour participer à la Transat Jacques Vabre du Havre. Voilà, tout ça fait couler beaucoup d'encre. Je ne m'étends pas là-dessus, bref le total dépasse largement les 100 000 € et là, l'Etat n'y est pour rien.*

*Ces précisions étant faites, nous voulions tout de même souligner qu'il est juste de continuer à faire des économies, Monsieur le Maire. Vous avez raison et cela a été pointé et on tient à le souligner, il est juste de continuer à rechercher des économies et là-dessus nous sommes pleinement d'accord et nous appuyons cette démarche.*

*Vous avez évoqué un gain conséquent sur les contrats d'assurance. C'est un fait, nous en prenons acte et c'est une très bonne nouvelle. Ce travail est positif, il a pu être mené grâce à l'audit réalisé par un stagiaire avant les élections municipales de 2014. Cette démarche a été engagée par les services municipaux dans le cadre de la recherche de la bonne gestion. Je tenais ici à saluer le travail de celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre et parfois dans la lumière, mais en tout cas toujours dans l'intérêt de notre ville. C'est un travail quel que soit les changements de majorité politique et je crois que cela chacun peut s'en satisfaire.*

- *Un mot en ce qui concerne le PPI qui est reconduit par rapport aux autres années. Y a-t-il des changements importants à vos yeux ?*

*Vous avez gommé la restauration de la Maison des Arts sans doute pour envisager un projet nouveau sur l'ancien lycée. Pour ce projet culturel d'importance, une fois encore, je vous suis reconnaissant d'associer les élus mais aussi tous les acteurs potentiellement intéressés par ce qui animera la ville pour les décennies à venir.*

*Mr Lebreton l'a dit, comme quoi on peut être de l'extrême droite et moi de gauche et on peut se retrouver sur cette question. Le périmètre des services publics à Montivilliers, l'an dernier vous le précisez, allait encore se réduire dans les prochaines années. Avez-vous des précisions à nous apporter sur le périmètre et le niveau de maintien du service public ?*

*Une question au sujet de l'augmentation des hausses de charge de personnel de 2.69%. Est-ce qu'il y aura un correctif au regard de la question 6 qui a été enlevée portant sur la revalorisation du régime indemnitaire ? Je sais que vous ne voulez pas en parler et je respecte votre décision simplement est-ce que cette délibération qui portait sur les revenus indemnitaires pourrait changer ce chiffre ? Vous nous le direz.*

- *Un point récurrent depuis ces années et qui vient d'être évoqué par Aurélien Lecacheur, c'est la charge de centralité subie par Montivilliers qui a sur son territoire l'hôpital Jacques Monod.*

*J'ai eu l'occasion d'intervenir lors de la séance de la Codah du 11 février dernier pour indiquer que le service Etat-Civil est un service public obligatoire auquel la Ville de Montivilliers ne peut pas se soustraire et évidemment cela engendre des dépenses supportées uniquement par la Ville de Montivilliers.*

*La dépense représente 424 000 euros pour Montivilliers et pour l'année 2016, la compensation de la Codah s'élèvera à 70 866 euros. Un différentiel de près de 350 000€ sachant*

- *89% des usagers concernés par les actes de décès réalisés par la Mairie de Montivilliers ne sont pas des Montivillons.*
- *95% des usagers concernés par les actes de naissance réalisés par la Mairie de Montivilliers ne sont pas des Montivillons.*
- *94% des usagers concernés par les demandes d'actes au guichet de la Mairie de Montivilliers ne sont pas des Montivillons.*
- *100% des coûts liés à la prise en charge de dossiers d'indigents issus d'autres communes sont supportés par la Mairie de Montivilliers. La Ville de Montivilliers prend en charge depuis fin 2007 l'ensemble des démarches liées aux personnes indigentes de l'agglomération décédées sur son territoire.*

*Cette charge de centralité est subie et assurée par les contribuables de Montivilliers pour 5/6èmes sans contrepartie fiscale car l'hôpital Jacques Monod ne génère pas de recette de taxe foncière.*

*Voilà, dans le cadre de ce DOB, pour nos observations qui nous laissent donc sur notre faim quant au cap fixé. Nous ne pouvons que regretter le manque de visibilité et prenons acte de ce que vous avez bien voulu, a minima, nous communiquer.*

*Monsieur le Maire : Chers collègues je vais répondre à vos questions. Comme son nom l'indique ce rapport qui vous a été présenté par Monsieur Gilles c'est un rapport d'orientation budgétaire. C'est le texte de loi qui nous y oblige. Il n'y a pas de vote, c'est un dont acte. Il ne s'agit pas bien sûr de disséquer chaque ligne du budget car nous aurons l'occasion de le faire lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 29 mars où nous voterons le budget. Aujourd'hui, il s'agit simplement d'évoquer les grandes masses budgétaires et je répondrai donc à toutes les questions. Préalablement, nous aurons avant le débat du budget, une réunion de commission de finances le 7 mars.*

*Je voudrais répondre concernant l'opacité qui a été mentionné par Monsieur Lecacheur et Monsieur Dubost concernant les commissions de finances. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de clan ici, ça n'existe pas.*

*Toutes les prévisions budgétaires que vous avez ont été débattues en commission dans lesquelles vous êtes membres dans différents domaines. Il faut attendre que toutes les commissions se soient réunies pour pouvoir faire un chiffrage total. Je vous rappelle également que la commission des finances a été élargie suite à votre demande à l'ensemble des conseillers municipaux.*

*Ce débat s'inscrit dans un contexte extrêmement contraint, oui je le répète imposé par le gouvernement pour redresser les finances publiques. Il s'agit là d'un véritable casse-tête pour préparer le budget.*

*Je dois dire que le gouvernement ne nous donne pas l'exemple par des dépenses inconsidérées si j'en crois les nombreux ministres lors du dernier remaniement qui ont été nommés.*

- *En 2016, une prévision de DGF de 441 778€ en moins.*
- *En 2017, vraisemblablement il y aura une réforme qui va encore nous amputer un peu plus la DGF et c'est là encore une véritable inconnue.*

*La péréquation, vous l'avez évoqué, Monsieur Lebreton, c'est encore, moins 61 843 €. On espère que le 11 mars prochain, date à laquelle nous voterons à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le nouveau périmètre comprenne les communautés de communes de Saint Romain et Criquetot-L'Esneval, ce qui n'est pas gagné encore ...si c'est le cas, il est probable que FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) soit diminué ce qui nous apportera un petit soulagement.*

*Je voudrais également remercier le Département qui maintient les 85 000 € sur le FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) et dont on aurait du être privé en 2016 puisque que c'était sur deux années 2014-2015. A titre indicatif, la DGF entre 2010 et 2013 c'était 4 500 000 € pour passer à compter de 2014 à 3 587 000 puis en 2015 à 3 166 000€.*

*Ce sont des baisses extrêmement importantes soit environ 1,2 million d'euros en moins. Imaginez mes chers collègues ce que nous aurions pu faire avec ces 1,2 million d'euros dont nous sommes privés.*

*Certes on peut toujours dire qu'auparavant il y avait eu des réflexions pour garder les dotations, je vous rappelle quand même que sous le gouvernement Fillon c'était le gel des dotations et non pas une baisse aussi drastique que l'on connaît aujourd'hui. Alors le gouvernement après avoir augmenté lourdement la fiscalité sur les ménages a reporté sa responsabilité sur les collectivités en nous imposant cette rigueur sans précédent et sans concertation.*

*Nous allons nous retrouver avec un moindre investissement, qui va pénaliser l'emploi sachant que les appels d'offres des collectivités publiques représentent 70 %, ce qui est énorme. Le gouvernement a été complètement sourd aux demandes de réunions de l'Association des Maires de France, d'ailleurs pour laquelle nous avons voté une motion à l'unanimité et c'est du style « circulez, il n'y a rien à voir ».*

*En 2014, lors notre arrivée nous avons pris un certain nombre d'engagements et notamment celui de ne pas augmenter les impôts déjà trop lourds, contrairement bien sûr à d'autres communes comme Bolbec ou Yvetot et bien d'autres encore. Nous travaillons pour éviter d'alourdir la fiscalité de nos concitoyens Montivillons et nous ferons le maximum pour tenir cet engagement en espérant que nous pourrions le tenir dans les années suivantes.*

*Alors, comment tenir cet engagement ? En faisant encore un certain nombre d'économies.*

*Je voudrais avant souligner l'effort de la CODAH dans le cadre du contrat de ville. Comme vous le savez nous sommes sortis du contrat de ville, ce qui nous pénalise pour les actions qui sont prévues par les associations qui travaillent sur le terrain tous les jours. La CODAH, en tant que gestionnaire du contrat de ville, a bien voulu nous financer partiellement sur un certain nombre d'actions. L'État aujourd'hui nous donne zéro.*

*La dotation de solidarité communautaire est effectivement peu augmentée du fait de l'intégration des rôles complémentaires qui ont été moins favorables que l'an passé.*

*Je rappelle aussi que les subventions qui sont données par la CODAH pour les investissements soit 700 000 € sont versées tous les ans, c'est un fonds de concours et je pense que c'est important de le souligner.*

*Nous allons passer à la loupe les dépenses de fonctionnement :*

- les charges à caractères générales passent de 4,285 millions à 3,962 millions d'euros. Cela a été évoqué bien sûr avec les appels d'offres des assurances comme vous l'avez rappelé Monsieur Dubost.*
- la téléphonie c'est 250 000 € pour l'ensemble,*
- et puis nous prévoyons de faire des dossiers d'appel d'offres sur les photocopieuses imprimantes en mutualisant, ce qui va nous permettre de diviser par trois le nombre de matériel et je pense que cela nous fera faire des économies importantes*
- sur la dématérialisation, vous aurez vraisemblablement cette année des tablettes numériques ce qui permettra d'économiser du papier et le coût copie,*
- nous maîtrisons la dette en empruntant uniquement sur l'érosion de la dette. En effet, si nous empruntons davantage, le risque c'est de se retrouver avec un autofinancement qui se réduise encore un peu plus puisse que les intérêts de la dette passent en fonctionnement et l'excédent de fonctionnement passe à l'investissement. Bien évidemment, il faut être prudent sur la dette.*

*Nous allons bien sûr augmenter les recettes parce que les économies ne suffiront pas. Pour augmenter les recettes nous avons fait un pari sur l'avenir et c'est vrai que les années 2016 et 2017 seront particulièrement difficiles.*

*Un pari que nous espérons gagner avec tout le monde axé sur le développement économique avec la zone d'Epaville 1 qui va se remplir et Monsieur Fournier pourra le confirmer dans ces prochaines semaines avec un dernier terrain à vendre. Nous avons vendu également un terrain la semaine dernière dont j'ai signé le compromis de vente pour 220 000 €. Il y aura aussi le projet de la lézarde et nous commençons à avoir les premiers permis de construire sur la zone du Mesnil où des réunions très régulières sont organisées justement sur ce sujet.*

*Cela nous rapportera des taxes foncières pour 2017/2018 : les premières sur Leroy Merlin arriveront en 2017 ce qui n'est pas négligeable. Sur le développement de l'urbanisme, un certain nombre de projets sont en cours dont une en cours de construction sur l'avenue Foch, un deuxième verra le jour juste à côté. Il y a également le site DECAEN nous l'avons évoqué en commission et nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre de la concertation, mais aussi à venir l'aménagement de la rue Victor Lesueur dont les permis sont signés, à la place d'Intermarché, les jardins de la ville.*

*Tous ces projets immobiliers vont nous permettre de ramener de la taxe locale d'aménagement, des taxes foncières sur chaque appartement, de la taxe d'habitation et puis de la population supplémentaire. Cette population supplémentaire nous permettra d'avoir bien sûr une dotation globale de fonctionnement supérieure et nous formons aussi l'espoir et on le saura dans quelques semaines avec les résultats du recensement nous permettra je l'espère de voir évoluer la population. C'est important car la DGF est calculée sur la population et sur les enfants inscrits aux écoles. C'est un pari que nous faisons sur trois ans mais ce sera un cap difficile à passer.*

*Nous aurons également d'autres recettes grâce à la vente de biens inoccupés qui se fera cette année comme l'immeuble de la place Jules ferry. Puisque vous nous donnez un certain nombre de leçons, cet immeuble est vide depuis trop longtemps, donc il va être vendu mais on aura l'occasion d'en reparler à la prochaine réunion du conseil municipal.*

*Les terrains près du stade Tauvel, également seront vendus cette année soit 6 parcelles ainsi qu'une petite maison avenue Foch et un terrain juste à côté seront vendus également cette année.*

*Toutes ces ventes vont nous permettre de faire rentrer de l'argent dans nos caisses et je crois que c'est comme ça que nous arrivons à avoir une bonne gestion.*

*J'ai donné des consignes d'économie aux différents services par l'intermédiaire de notre des DGS, en leur demander d'être imaginatifs et je sais que notre personnel est plein de talent, j'ai pu le constater à plusieurs reprises et je crois qu'ils peuvent le faire.*

*Nous devons aussi être vigilants à la masse salariale, c'est un poste important des charges de fonctionnement. Nous allons mettre en place en avril-mai la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Carrières) ce qui nous permettra d'anticiper les départs à la retraite.*

*Nous serons donc, avec la nouvelle directrice des ressources humaines qui va être recrutée suite au départ prochain de la directrice actuelle, attentifs à l'absentéisme. C'est un poste particulièrement lourd qui nous permettra de faire de la prévention pour éviter les accidents et pour répondre également à la Cour des Comptes qui nous réclame une gestion plus rigoureuse de nos effectifs.*

*En 2016, nous maintiendrons l'enveloppe aux associations parce que nous estimons que les associations constituent un lien social très important. Soutenir le bénévolat permet un bien vivre ensemble dans notre belle ville.*

*Cependant, nous allons dialoguer avec ces associations pour rationaliser leurs dépenses et éviter arbitrairement une baisse comme le font beaucoup d'autres communes de 5 ou de 10 %.*

*Donc, je pense que tout le monde doit contribuer à une bonne gestion de nos finances publiques pour éviter bien sûr cette pression fiscale : investir, favoriser l'emploi, entretenir nos bâtiments publics. Parce que lorsqu'on fait un petit retour en arrière, on s'aperçoit qu'il y a quand même des travaux importants qui n'ont pas été faits par le passé. La terrasse de la mairie par exemple vient d'être rénovée ces derniers jours, mais aussi le gymnase de Jean Prévost, les écoles comme Jules Ferry, les routes où il y a eu un retard important.*

*Ce qui nous permettra d'envisager des nouveaux projets dans le cadre du PPI qui a été revu et comme son nom l'indique c'est un plan prévisionnel des investissements. Nous avons trois gros projets qui sont prévus :*

- *le projet d'un équipement sportif : le travail est en cours actuellement pour estimer les besoins chiffrés des associations, les subventions que l'on pourrait obtenir...*
- *le projet du pôle culturel : je pense qu'il est tout à fait anormal d'avoir un ancien lycée laissé en état de délabrement depuis de très nombreuses années. Il serait bien d'y installer toutes les associations culturelles : la musique, le théâtre, les associations telles que les Amis des arts ou d'autres encore.*

*Vous voyez donc qu'il y a un certain nombre de projets dans ce PPI, mais tout cela évidemment vous sera présenté mes chers collègues de l'opposition et vous tous bien sûr en commission au fur et à mesure, comme nous le faisons de manière régulière notamment dans les différents domaines que ce soit technique, urbanisme et bien d'autres encore.*

*Nous serons attentifs à l'économie. Et je voudrais féliciter et remercier les services techniques qui font un très gros travail sur les bâtiments communaux. Nous allons mettre en place une analyse financière extérieure par la CODAH puisqu'il existe un service aux communes. Ce n'est pas par manque de confiance envers nos fonctionnaires mais c'est pour simplement pour avoir une expérience des autres communes et trouver éventuellement des marges de manœuvre qui nous aurait échappé. Je profite d'ailleurs pour féliciter Madame la Directrice des Finances pour le travail effectué. J'ai eu l'occasion ces jours derniers de travailler en étroite collaboration avec elle et Monsieur Gille.*

*Mes chers collègues de l'opposition, vous nous donnez des leçons. Mais je voudrais quand même rappeler deux ou trois points. D'abord, vous aviez installé des associations dans la pépinière d'entreprises à côté de l'entreprise Desjardin. Une pépinière d'entreprises par principe c'est pour accueillir des entreprises. On a finalement réussi à reloger ces associations notamment l'association des Amis des Arts et l'association Cartophile. Comme il vous l'a été présenté en commission urbanisme, une entreprise vient s'installer et permettra de récupérer près de 48 000 € de recettes supplémentaires. Vous voyez donc que c'est une bonne gestion.*

*Sur l'acquisition d'un morceau de terrain près de l'État civil, je suis tombé de ma chaise lors ce que j'ai appris cela par l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) qui m'informe que nous devons rembourser le prêt de 30 000 € car nous arrivons au terme des cinq années. C'est un bout de terrain qui se situe dans la partie des surfaces du « terrain Dick ». Mais n'ayant pas d'accès sur le parking ni accès dans la mairie pour l'extension de l'urbanisme, cela veut dire qu'il aurait fallu percer une porte dans l'État civil pour faire accéder les gens jusqu'au service urbanisme !*

*Et, puis mes chers collègues quand vous évoquez les ambitions. La salle de spectacle de cinéma, comment auriez-vous fait pour payer cet équipement inutile quand généralement les spectacles que programme à la salle Michel Vallery ne sont pas pleins ? Je crois donc que de l'ambition on peut en avoir mais encore faut-il en avoir les moyens et moi les ambitions je veux les mettre au service des Montivillons par des infrastructures sportives ou culturelles ou alors encore dans le cadre du PPI.*

*Lorsque l'aménagement des immeubles seront construits rues Victor Lesueur et avenue du président Wilson et que l'Intermarché sera construit, le projet est de faire une belle entrée de ville entre le giratoire de J. Monod et la rue Médéric Deschamps. Je pense que ce sera plus agréable pour l'attractivité de notre ville.*

*Et, puis comme on est au stade de la bonne gestion et je vous l'ai déjà précisé lors de précédentes réunions, nous avons pris date avec Alcéane et Habitat 76. Comme vous le savez, je suis vice-président d'Alcéane et l'autre jour lors de la commission de travaux, j'ai été stupéfait d'apprendre qu'il y a des travaux d'extérieur du bâtiment qui seraient réalisés pour deux maisons de retraite au Havre.*

*Alors qu'à Montivilliers on nous met à charge ces travaux, c'est inacceptable ! Je vais dénoncer cette convention et j'ai demandé un rendez-vous avec Monsieur Niot, le directeur d'Alcéane et on va regarder cela ensemble.*

*Pour la Coudraie et Habitat 76 également nous avons également un rendez-vous très prochainement.*

*Avec toutes ces mesures notre objectif est de suivre périodiquement tous les trois à quatre mois à notre budget, parce qu'il faut stopper l'effet de ciseaux et retrouver un autofinancement suffisant.*

*Pour conclure avant de répondre à vos questions, je voudrais remercier et vraiment féliciter notre Directrice Générale des Services qui est là depuis un mois et demi et qui a beaucoup travaillé avec la Directrice des Finances sur cette proposition de budget en participant à toute les réunions de commissions. Je voudrais vraiment les remercier elles ont vraiment été à notre écoute avec toutes leurs équipes bien évidemment.*

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire ce soir, mais je voudrais répondre à quelques questions que vous avez émises.

→ Monsieur Lecacheur vous êtes inquiet sur les commissions de finances qui sont faites pour discuter des prévisions budgétaires, mais nous ne pouvons pas en faire tous les mois pour ne rien dire.

→ Vous évoquez avec Monsieur Dubost le problème de l'État civil : c'est un problème qui ne date pas d'aujourd'hui. Qu'avez-vous fait vous depuis de nombreuses années sur l'État civil ? Nous, nous avons eu au moins le courage d'essayer de travailler. Je suis membre de la Codah depuis sa création en 2001 et jamais et je répète jamais je ne vous ai entendu évoquer le dossier du service de l'État civil que ce soit en réunion, en bureau, commission ou en conseil communautaire.

Donc il faut arrêter de nous dire que nous ne vous ne faisons rien. Pour compléter, ce n'est pas une compétence communautaire quoi qu'on en dise. Certes, on pourrait modifier la dotation de solidarité communautaire comme cela a plus ou moins été évoqué, mais la modifier c'est ouvrir la boîte de pandore. Tous les collègues élus maires des différentes communes vont nous demander "et nous et nous ..".

Je crois que ce n'est certainement pas le moment et d'autre part quand on regarde le dossier on s'aperçoit qu'au niveau de l'État Civil il n'y a « que » 59% d'actes qui proviennent de la CODAH, le reste ce sont des communes hors CODAH. Il y a de très nombreuses communes à raison de 0,2 %, 1% donc c'est extrêmement difficile de leur demander quelques euros pour 2/3 naissances ou 2/3 décès ... C'est un dossier particulièrement difficile, j'ai donc posé une question d'actualité par l'intermédiaire d'un parlementaire. Mais vous savez quand vous posez une question à des parlementaires, il faut attendre plusieurs mois voire un an avant d'avoir une réponse. J'ai relancé à deux reprises le parlementaire pour qu'il me donne une réponse, j'attends toujours sa réponse mais entre-temps j'ai eu l'occasion de rencontrer Monsieur le Maire du Havre, je lui en ai parlé nous allons regarder ensemble si on peut négocier pour avoir une compensation sous une autre manière.

C'est vrai que lorsqu'on est en Conseil d'administration du CCAS et Nicole Langlois et là pour le dire on s'aperçoit qu'on paye les indigents du Havre. Pour un indigent du Havre qui décède à Monod et qui se fait inhumer au Havre, les pompes funèbres nous demandent en moyenne 2000 €.

Il faudrait qu'on trouve une solution pour régler ce problème là et puis on est en train de regarder pour voir si on peut aussi négocier d'une autre manière pour qu'il y ait une participation pour la ville de Montivilliers sur l'État civil c'est la réponse que je voulais vous donner.

→ Vous avez Monsieur Lebreton évoqué l'inflation. Certes c'est 1 % mais cela reste peu modeste même si l'inflation est de 0,6 %, information que vous avez eue aujourd'hui. Nous nous sommes basés sur le taux donné dans le projet de loi de finances 2016, donc il y a huit jours nous n'avions pas cette information au moment de la rédaction de DOB. De toute manière entre 0,6 et 1%, cela 0,4% c'est quelques centimes d'euros annuels.

Vous évoquez également la réduction du périmètre de service, on voudrait bien évidemment éviter de le faire.

Notre mission en tant qu'élus c'est d'apporter un service à nos concitoyens mais si demain nous n'obtenons pas les recettes que j'ai évoquées dans mes propos, nous serons peut-être obligé de faire des réductions de service au public mais je préfère que l'on puisse travailler et avoir des recettes importantes.

→ Monsieur Dubost, vous évoquez qu'il n'y a plus de réunion publique avec la population. Je ne peux pas vous laisser dire ça, il y a toujours des réunions par exemple dans le cadre de l'agenda 21, un certain nombre de réunions se sont déroulées à l'espace Jean Moulin où il y avait pas mal de monde. Virginie Lambert pourra vous le confirmer où j'ai d'ailleurs participé plusieurs fois. Il y a également les permanences d'élus de proximité où nous sommes toujours à l'écoute et très présents. J'assure également des permanences en tant que Maire, ce qui ne se faisait pas avant je vous le rappelle...

*Au sujet des ambitions, je les ai évoquées tout à l'heure quand j'ai parlé du PPI. Pour la baisse des dotations je vous rappelle que pour nous c'était le gel qui était prévu quand j'étais parlementaire et pas cette baisse drastique.*

*Vous évoquez également le DGS et le cabinet parisien, je crois pourtant avoir déjà répondu à cette question. Cependant, avant de dire à Monsieur le Directeur Général des Services que nous souhaitons son départ, je lui ai fait une proposition à la CODAH sans perte de salaire, ce qu'il n'a pas accepté. Cette proposition était conforme à ce qu'il m'avait dit lorsque nous sommes arrivés en 2014, c'est-à-dire qu'il restait Directeur Général des services et qu'il serait loyal envers moi, mais que s'il avait une proposition qui lui permette de valider son concours d'administrateur il partirait. Donc ne rejetez pas la responsabilité sur le Maire de Montivilliers !*

*Vous parlez également du cabinet parisien, je vous précise que lorsque que l'on recrute un fonctionnaire de qualité comme le Directeur général des Services, bien évidemment il doit avoir une certaine expérience et nous ne sommes pas assez expérimentés pour disséquer, analyser son profil c'est la raison pour laquelle nous avons demandé l'expertise d'un cabinet parisien mais comme le font beaucoup de collectivités à ce niveau-là. Certes c'est vrai cela à un coût.*

*Quatre personnes ont été retenues pour les entretiens de recrutement : une personne de la Ciotat, une personne de la région parisienne et deux personnes de la CODAH. Mais nous ne pouvions pas savoir au départ que deux personnes de la CODAH répondraient à ce poste. Nous avons donc fait notre choix avec un jury de d'élus composé du Maire, de l'adjoint aux ressources humaines et avons recruté Madame Paumier.*

*Sur les frais de la Transat Jacques Vabre, vous vous trompez complètement. Monsieur Dubost à votre demande je vous ai fait parvenir un courrier à ce sujet. Vous évoquez quelques 7000 € pour la Transat mais je vous rappelle que ce n'est pas un stand, Monsieur Fournier pourrait vous le rappeler, c'est une participation avec d'autres sociétés pour bien accueillir des entreprises sur Montivilliers. C'est vrai que nous avons un budget prévisionnel de 7500 € mais le coût réel est de 4395 € et je pense qu'un investissement de cette somme-là, pour bien accueillir les entreprises sur Montivilliers, sur Epaville, sur la Lézarde, c'est un excellent investissement qui représente 0,26 % des terrains que nous avons vendus 220 000 € la semaine dernière.*

*Aujourd'hui Epaville est quasiment plein donc vous voyez que c'était un bon investissement. Lorsque nous vendons ce genre de parc d'activités, il est nécessaire de faire de la promotion qui passe par des outils de communication, des plaquettes d'informations qui coûtent effectivement fort cher. Mais il me paraît tout à fait normal d'essayer de bien accueillir ces entreprises car nous sommes en concurrence avec Le Havre, Gonfreville l'Orcher et d'autres zones.*

*J'en ai fait l'expérience avec un promoteur lors de l'aménagement de la zone du Mesnil. Nous avons plutôt intérêt à faire venir des entreprises ici sur Montivilliers plutôt qu'ils aillent dans l'Eure ou le Calvados. Je pense que c'est un l'excellent investissement par rapport à ce que l'on a récupéré en matière de vente de terrains et avec des perspectives d'emploi non négligeables et c'est quand même le but voilà mes chers collègues ce que je voulais vous répondre.*

*Donc c'est un dont acte et je ne vais pas faire procéder au vote.*

**Le Conseil Municipal prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.**



## **OPERATIONS SUBVENTIONNABLES AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2016**

Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire Adjoint chargé des projets et des finances présente le rapport.

Comme chaque année, nous devons faire parvenir à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime nos demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

**Je vous propose donc de retenir les projets suivants conformes à la liste des catégories d'opérations subventionnables et de solliciter les subventions aux taux maximum possibles.**

### **CATEGORIE A - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES**

1. Travaux de réhabilitation de la toiture de l'école Louise Michel, 3<sup>ème</sup> tranche ..... 75.000,00 € HT

### **CATEGORIE C - BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

1. Travaux liés aux économies d'énergie du Gymnase Jean Prévost : toiture, bardage, isolation thermique ..... 44.755,00 € HT
2. Rénovation énergétique des bâtiments : centre social Jean Moulin ..... 292.000,00 € HT
3. Travaux d'accessibilité et diagnostic complémentaire à l'Abbaye..... 51.120,00 € HT

### **CATEGORIE D - VOIRIE COMMUNALE**

1. Travaux de sécurité entre la gare et la mairie, via la rue de la République ..... 133.090,00 € HT
2. Travaux de sécurité des abords de l'école Jules Ferry ..... 48.141,50 € HT
3. Travaux d'accessibilité entre la gare et la mairie, via la rue de la République ..... 186.082,70 € HT

*M. le Maire : C'est la délibération qui vous avait été proposée la dernière fois et que nous avons repoussée.*

*Mme Martine LESAUVAGE : J'ai une question par rapport à la catégorie B. Lorsque nous étions à la commission Urbanisme le 10 février nous avons parlé des travaux de sécurité des abords de l'école Jules ferry qui sont en rapport avec le futur immeuble qui va être construit. Est-ce que ce chiffre là est le chiffre que nous avons évoqué parce qu'il y avait deux hypothèses? C'est un complément de la deuxième hypothèse où c'est le premier projet qui a été retenu ?*

*M. Laurent GILLE : C'est le premier projet dont les travaux font suite à l'écroulement du mur qui est en face de cet immeuble entre Jules Ferry et l'école.*

*Mme Martine LESAUVAGE : Il y avait aussi le projet de l'acheminement des enfants ? Est-ce que c'est ce projet-là dont vous parlez ou pas?*

M. le Maire : C'est le premier projet mais qui va être modifié en fonction de ce que nous avons décidé très récemment en commission. Une grande partie de la vente de cet immeuble va permettre de faire la réfection totale de la place Jules Ferry.

M. Aurélien LECACHEUR : Juste une demande de précision puisque nous en avons parlé un peu en commission l'autre jour. Monsieur le Maire vous nous confirmez bien ce soir qu'on est toujours sur le deuxième projet à 120 000 € pour la réfection du parking ? Projet qui était beaucoup plus dur en matière de sécurité.

M. le Maire : Bien évidemment puisqu'il a été validé en commission ! On ne va pas remettre en cause un projet qui a été validé en commission d'une manière arbitraire ? Vous savez nous sommes démocrates Monsieur Lecacheur.

M. Aurélien LECACHEUR : C'est pour cela que je vous le redemande parce qu'effectivement le texte de la délibération pouvait en laisser indiquer le contraire, mais loin de moi cette idée que vous alliez remettre en cause une décision prise à l'intérieure de cette commission 15 jours après.

M. le Maire : Surtout pas, on ne va pas donner un bâton pour se faire battre !

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.**

## **9) LOYERS ET TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ACTUALISATION**

Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire chargé des projets et des finances présente le rapport :

**Vu la Commission des Finances du 22 Février 2016** qui a examiné la question des tarifs. Il a été admis de se baser sur le **taux prévisionnel d'inflation pour 2016 soit + 1 %**.

Je vous propose de réactualiser de 1 %, les loyers et les tarifs des **services publics locaux** suivants, qui prendront effet à compter du **1<sup>er</sup> Avril 2016**.

### **→ PATRIMOINE DIVERS PRIVE DE LA VILLE**

<b><u>Type de location</u></b>	<b><u>Adresse</u></b>	<b><u>Rappel Tarifs Année 2015</u></b>	<b><u>Proposition de Tarifs Année 2016</u></b>
Logement	1 Rue Gérardin	236 € / mois	<b>238 € / mois</b>
Logement	7 Rue Faubourg Assiquet	376 € / mois	<b>380 € / mois</b>
Maison de ferme	Rue Aldric Crevel	490 € / mois	<b>495 € / mois</b>
Herbage ferme	Rue Aldric Crevel	570 € / an	<b>576 € / an</b>
Maison	Place Abbé Pierre	463 € / mois	<b>468 € / mois</b>
Pâturages de la Clinarderie	Jardins Familiaux	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
	Parcelle de 19 149 m <sup>2</sup>	400 € / an	<b>404 € / an</b>

→ LOCAUX PERMANENTS ATTRIBUES A TITRE GRACIEUX :

<u>Locataire</u>	<u>Adresse</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2015</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2016</u>
<b>Association LE RELAIS</b>	Avenue Saint Exupéry	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Tremplin pour l'Emploi</b>	7 Rue des Dr. Ducastel	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Association des Donneurs de sang</b>	Place du Cœur	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Consommation Logement Cadre de Vie</b>	Place de l'Ancienne Huilerie	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Accueil des Villes de France</b>	18 Rue du Pt Callouard (rdc)	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Cartophile</b>	62, avenue Charles de Gaulle	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Amis des Arts</b>	24, rue Raoul Dufy	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Les Restaurants du Cœur</b>	Ecole Victor Hugo	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Amicale du Personnel</b>	Place de l'Ancienne Huilerie	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Syndicat CFDT</b>	Services Techniques	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Carré magique</b>	Maison des Associations Rue Victor Lesueur	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Les Comédiens de la Lézarde</b>	Local RPA Beauregard	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Batterie Fanfare</b>	Local Salle Justice de Paix	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>AFGA</b>	Maison de l'enfance et de la famille	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>AMISC</b>	Maison de l'enfance et de la famille	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Compagnie des Archers de Colmoulines</b>	Ferme Rébultot	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Amicale Canine</b>	Ferme de Rébultot et terrain rue A. Crevel	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>L.L.A.C.</b>	Maison de quartier Les Lombards	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Regards et Images</b>	22, rue du Pont Callouard	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Société Colombophile – Le Trait d'Union</b>	Ferme Rébultot	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>

<b>Custom Club</b>	Ferme Rébultot	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>FNACA</b>	Maison des associations	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>

Pour ces associations, dont le local est mis à disposition gratuitement, il convient tout de même de définir un prix valorisé du m<sup>2</sup> afin que ces associations puissent indiquer dans leurs comptes de résultat cette prestation en nature.

**Je vous propose de continuer à faire évoluer le montant de valorisation des locaux mis gracieusement à disposition des associations au réel pour 2016.**

→ **LOGEMENTS MUNICIPAUX DE L'ECOLE JULES COLLET**

→ Locations en cas de relogement d'urgence de personnes en difficultés sociales

<u>Types de logement</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2015</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2016</u>
<b>F.II</b>	210 € / Mois	<b>212 € / Mois</b>
<b>F.III</b>	283 € / Mois	<b>286 € / Mois</b>
<b>F.IV</b>	313 € / Mois	<b>316 € / Mois</b>

→ Catégorie Normale (alignement sur les loyers H.L.M. pour les locataires n'ayant pas de difficultés sociales)

<b>Types de logement</b>	<b>Rappel Tarifs Année 2015</b>	<b>Proposition de Tarifs Année 2016</b>
<b>F.II</b>	361 € / Mois	<b>365 € / Mois</b>
<b>F.III</b>	500 € / Mois	<b>505 € / Mois</b>
<b>F.IV</b>	560 € / Mois	<b>566 € / Mois</b>

Les conventions relatives à ces logements sont établies à titre précaire car ils sont normalement destinés aux instituteurs.

→ **AUTRES LOGEMENTS**

<b>Types de logement</b>	<b>Rappel Tarifs Année 2015</b>	<b>Proposition de Tarifs Année 2016</b>
<b>Logement 1<sup>er</sup> Etage</b> 17 Rue Vattelière -	2 679 € / An	<b>2 706 € / An</b>
<b>Logement</b> - Ecole Jules Ferry 1 Bis, Rue Gérardin	3 296 € / An	<b>3 329 € / An</b>
<b>Pavillon</b> - Rue Pablo Picasso	404 € / Mois	<b>408 € / Mois</b>
<b>Logement</b> – 4, Rue Ducastel	560 € / Mois	<b>566 € / Mois</b>
<b>Logement T4</b> services techniques	280 € / Mois	<b>283 € / Mois</b>

→ **LOGEMENTS DE FONCTION A TITRE GRACIEUX**

<b>Logement - adresse</b>	<b>Rappel Tarifs Année 2015</b>	<b>Proposition de Tarifs Année 2016</b>
<b>Logement - 29 Rue Oscar Germain Astreinte Police</b>	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
<b>Pavillon - Rue Pablo Picasso - Astreinte Sports</b>	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
<b>Logement Hôtel de Ville -1, Rue Bonvoisin Astreinte Mairie</b>	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>

→ **Centre Hospitalier du HAVRE (actualisation à partir du 1er Juin 2016)**

	<b>Rappel Tarifs Année 2015</b>	<b>Proposition de Tarifs Année 2016</b>
<b>Local à la Maison de l'Enfance et de la Famille Rue des Grainetiers</b>	3 031,12 € / An	<b>3 061,43 € / An</b>

→ **HALLETTES**

<b>Hallette - adresse</b>	<b>Rappel Tarifs Année 2015</b>	<b>Proposition de Tarifs Année 2016</b>
<b>HALLETTE de stockages commerçants 8 Rue Henri Lemonnier</b>	90 € / An T.T.C.	<b>91 € / An T.T.C.</b>
<b>HALLETTE sans vitrine 6 Rue Henri Lemonnier</b>	77 € / An T.T.C.	<b>78 € / An T.T.C.</b>
<b>HALLETTE 10 Rue Henri Lemonnier</b>	328 € / An T.T.C.	<b>331 € / An T.T.C.</b>
<b>HALLETTES location au m<sup>2</sup> : 1 m<sup>2</sup> 2 Rue Henri Lemonnier 4 Rue Henri Lemonnier 1 Place du Dr Chevallier 3 Place du Docteur Chevallier 5 Place du Docteur Chevallier</b>	14,51 € /An T.T.C.	<b>14,66 € / An T.T.C.</b>

→ **STATIONNEMENT DES TAXIS - DROIT DE PLACE**

	<b>Rappel Tarifs Année 2015</b>	<b>Proposition de Tarifs Année 2016</b>
<b>Droit de place</b>	6,71 € / mois	<b>6,78 € / mois</b>

→ **DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

	<b>Rappel Tarifs Année 2015</b>	<b>Proposition de Tarifs Année 2016</b>
par tranche de 5 jours pour une base de vie, un chantier, un échafaudage (toute tranche entamée étant due.) En cas de stationnement dépassant 6 mois, ces droits seraient doublés pour la période excédentaire.	1,84 €/m <sup>2</sup>	<b>1,86 € / m<sup>2</sup></b>
<b>Rampe d'accès PMR</b>	30,69 €/m <sup>2</sup> /an	<b>31,00 €/m<sup>2</sup>/an</b>

→ **CONVOYEURS DE FONDS**

	Rappel Tarifs Année 2015	Proposition de Tarifs Année 2016
Emplacements pris sur le stationnement	60,10 € / m <sup>2</sup> / an	<b>60,70 € / m<sup>2</sup> / an</b>
Autres emplacements	7,86 € / m <sup>2</sup> / an	<b>7,94 € / m<sup>2</sup> / an</b>

→ **BENNES A GRAVATS**

	Rappel Tarifs Année 2015	Proposition de Tarifs Année 2016
<b>Tarif forfaitaire</b>		
* 1 <sup>er</sup> jour	6,55 €	<b>6,62 €</b>
* Les jours suivants	3,60 €	<b>3,64 €</b>

→ **TERRASSES**

	Rappel Tarifs Année 2015	Proposition de Tarifs Année 2016
Non couvertes	8,01 € / An / m <sup>2</sup>	<b>8,09 € / An / m<sup>2</sup></b>
Couvertes jusqu'à 30 m <sup>2</sup>	51,86 € / An / m <sup>2</sup>	<b>52,38 € / An / m<sup>2</sup></b>
Couvertes au-delà de 30 m <sup>2</sup>	25,92 € / An / m <sup>2</sup>	<b>26,18 € / An / m<sup>2</sup></b>

→ **EMPLACEMENTS SUR LE MARCHÉ**

	Rappel Année 2015	Proposition de Tarifs Année 2016
<b>Tarif place au mètre linéaire</b>	0,81 €	<b>0,82 €</b>
<b>Tarif électricité par emplacement concerné</b>	0,81 €	<b>0,82 €</b>

→ **FETES FORAINES**

	Rappel Tarifs Année 2015	Proposition de Tarifs Année 2016
<b>Tarif au mètre carré par jour de fonctionnement</b>	0,63 €	<b>0,64 €</b>

→ **ELECTION**

	Rappel Tarifs Année 2015	Proposition de Tarifs Année 2016
Copie de la Liste Electorale sur C.D.	11,14 €	<b>11,25 €</b>

→ CENTRE MEDICO - SPORTIF

Je vous propose de réactualiser de 1 % le tarif de location d'une journée du Centre Médico - Sportif avec effet à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2016

	Rappel Tarifs Année 2015	Proposition de Tarifs Année 2016
Journée de location du Centre Médico - Sportif	60,50 € TTC	<b>61,11 € TTC</b>

*Pour information, le Centre Médico – Sportif, situé au rez-de-chaussée de la Résidence Beauregard, est un local municipal réservé aux visites médicales des associations sportives, du personnel municipal et est loué à la Médecine du Travail.*

→ LOCATION DES SALLES ET DU MATERIEL MUNICIPAL – FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS A  
COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2016 :

Les élus et le personnel municipal bénéficient d'une mise à disposition gratuite 1 fois par an d'une location de salle et les associations locales de 2 (excepté pour le forfait état des lieux de **50 €** qui est dû quel que soit l'utilisateur en cas de restauration sur place).

Je vous propose d'actualiser de 1 % les tarifs des locations de salles municipales et de matériel à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016 selon le tableau détaillé ci-dessous :

<u>Dénomination</u>	<u>Rappel de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>			<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2016</u>		
	<u>Tarifs de base</u>	<u>Forfait état des lieux (*)</u>	<u>Personnel spécifique</u>	<u>Tarifs de base</u>	<u>Forfait état des lieux (*)</u>	<u>Personnel spécifique</u>
Salle des Fêtes (**)	170 € un jour de semaine, 280 € Samedi, Dimanche et Jours fériés 450 € pour un week-end	50 €	Tarif horaire régisseur : 23 €	<b>172 €</b> un jour de semaine, <b>283 €</b> Samedi, Dimanche et Jours fériés <b>455 €</b> pour un week-end	<b>50 €</b>	Tarif horaire régisseur : <b>23,23 €</b>
Salle Henri Matisse	212 €	50 €	Tarif horaire : 23 €	<b>214 €</b>	<b>50 €</b>	Tarif horaire : <b>23,23 €</b>
Réfectoire des écoles	212 €	50 €		<b>214 €</b>	<b>50 €</b>	
Salle Justice de Paix	104 €	50 €		<b>105 €</b>	<b>50 €</b>	
Maisons de Quartier (Lombards – Coudraie et Murets)	104 €	50 €		<b>105 €</b>	<b>50 €</b>	
Foyer des Anciens	104 €	50 €		<b>105 €</b>	<b>50 €</b>	
Salle polyvalente du Centre Social Belle-Etoile	36 €	50 €		<b>36 €</b>	<b>50 €</b>	
Maison de l'Enfance et de la Famille : Salle polyvalente du 1 <sup>er</sup> étage ou salle de restauration	Associations 212 € Organisations diverses : 335 €	50 €		<b>Associations 214 € Organisations Diverses 338 €</b>	<b>50 €</b>	

(\*) en cas de restauration

(\*\*) la location se fera uniquement aux associations montivillonnaises et celles faisant partie de la CODAH. Les associations montivillonnaises qui ne génèrent pas de recettes pourront bénéficier d'une location gratuite par an mais devront payer la présence d'un régisseur. La gratuité sera pratiquée pour les établissements scolaires de Montivilliers



## **MATERIEL – TARIF JOURNALIER**

	<b><u>Rappel Tarifs</u></b> <b><u>Année 2015</u></b>	<b><u>Proposition de Tarifs</u></b> <b><u>Année 2016</u></b>
Table	1,23 €	<b>1,24 €</b>
Chaise	0,47 €	<b>0,47 €</b>
Banc	1,82 €	<b>1,84 €</b>
Samia	4,89 €	<b>4,94 €</b>
Barrière	1,23 €	<b>1,24 €</b>

→ **Maison des Arts – Pôle des Enseignements Artistiques - Fixation des nouveaux tarifs des cotisations pour la saison 2016 / 2017 :**

En cas d'arrêt en cours d'année, le remboursement des cours non suivis est admis au prorata temporis à compter de la date de réception de la demande écrite, avec justificatif.

Concernant le paiement des inscriptions, il est admis un règlement en deux fois au maximum, avec un premier versement de 50 % à l'inscription et un deuxième de 50 % en Janvier.

**Je vous propose d'actualiser de 1 % les tarifs des cotisations du pôle des Enseignements Artistiques, disciplines Danse Théâtre et Musique pour la saison 2016-2017 selon les tableaux ci-après**

**TARIFS ANNUELS DU PÔLE ARTISTIQUE**  
**DISCIPLINES DANSE, MUSIQUE ET THEATRE**  
**RAPPEL SAISON 2015-2016**

Quotient familial	Tarif enfant et étudiant cours d'1 heure (1)	Tarif 2ème enfant et suivants ou 2ème cours cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Adulte Cours instrumental de 40 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 20 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 40 minutes
<b>A + 1 425 €</b>	192 €	94 €	290 €	426 €	569 €	243 €	369 €	489 €
<b>B + 1 157 € à 1 424 €</b>	167 €	88 €	249 €	376 €	500 €	215 €	323 €	431 €
<b>C + 890 € à 1 156 €</b>	142 €	72 €	215 €	323 €	431 €	184 €	283 €	376 €
<b>D + 756 € à 889 €</b>	121 €	60 €	180 €	274 €	366 €	159 €	236 €	315 €
<b>E + 611 € à 755 €</b>	98 €	49 €	146 €	224 €	299 €	129 €	188 €	254 €
<b>F + 491 € à 610 €</b>	76 €	37 €	113 €	174 €	231 €	99 €	152 €	202 €
<b>G + 361 € à 490 €</b>	59 €	27 €	83 €	122 €	164 €	69 €	102 €	138 €
<b>H + 230 € à 360 €</b>	41 €	19 €	61 €	90 €	122 €	53 €	78 €	105 €
<b>I – 230 €</b>	28 €	12 €	40 €	60 €	80 €	35 €	53 €	72 €
<b>Extérieur</b>	225 €		319 €	486 €	650 €	283 €	422 €	561 €

(1) Pour les cours plus courts ou plus longs montant minoré ou majoré proportionnellement.

En cas d'arrêt en cours d'année : sur demande écrite accompagnée de justificatifs le remboursement des cours non donnés peut être effectué.

**TARIFS ANNUELS DU PÔLE ARTISTIQUE**  
**DISCIPLINES DANSE, MUSIQUE ET THEATRE**  
**SAISON 2016-2017**

Quotient familial	Tarif enfant et étudiant cours d'1 heure (1)	Tarif 2ème enfant et suivants ou 2ème cours cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Adulte Cours instrumental de 40 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 20 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 40 minutes
<b>A + 1 439 €</b>	<b>194 €</b>	<b>95 €</b>	<b>293 €</b>	<b>430 €</b>	<b>575 €</b>	<b>245 €</b>	<b>373 €</b>	<b>494 €</b>
<b>B + 1 169 € à 1 438 €</b>	<b>169 €</b>	<b>89 €</b>	<b>251 €</b>	<b>380 €</b>	<b>505 €</b>	<b>217 €</b>	<b>326 €</b>	<b>435 €</b>
<b>C + 899 € à 1 168 €</b>	<b>143 €</b>	<b>73 €</b>	<b>217 €</b>	<b>326 €</b>	<b>435 €</b>	<b>186 €</b>	<b>286 €</b>	<b>380 €</b>
<b>D + 764 € à 898 €</b>	<b>122 €</b>	<b>61 €</b>	<b>182 €</b>	<b>277 €</b>	<b>370 €</b>	<b>161 €</b>	<b>238 €</b>	<b>318 €</b>
<b>E + 617 € à 763 €</b>	<b>99 €</b>	<b>49 €</b>	<b>147 €</b>	<b>226 €</b>	<b>302 €</b>	<b>130 €</b>	<b>190 €</b>	<b>257 €</b>
<b>F + 496 € à 616 €</b>	<b>77 €</b>	<b>37 €</b>	<b>114 €</b>	<b>176 €</b>	<b>233 €</b>	<b>100 €</b>	<b>154 €</b>	<b>204 €</b>
<b>G + 365 € à 495 €</b>	<b>60 €</b>	<b>27 €</b>	<b>84 €</b>	<b>123 €</b>	<b>166 €</b>	<b>70 €</b>	<b>103 €</b>	<b>139 €</b>
<b>H + 232 € à 364 €</b>	<b>41 €</b>	<b>19 €</b>	<b>62 €</b>	<b>91 €</b>	<b>123 €</b>	<b>54 €</b>	<b>79 €</b>	<b>106 €</b>
<b>I – 232 €</b>	<b>28 €</b>	<b>12 €</b>	<b>40 €</b>	<b>61 €</b>	<b>81 €</b>	<b>35 €</b>	<b>54 €</b>	<b>73 €</b>
<b>Extérieur</b>	<b>227 €</b>		<b>322 €</b>	<b>491 €</b>	<b>657 €</b>	<b>286 €</b>	<b>426 €</b>	<b>567 €</b>

(1) Pour les cours plus courts ou plus longs montant minoré ou majoré proportionnellement.  
 En cas d'arrêt en cours d'année : sur demande écrite accompagnée de justificatifs le remboursement des cours non donnés peut être effectué

**TARIFS DES CONCESSIONS DE L'ANNEE EN COURS - CONCESSIONS CREUSEMENTS DE FOSSES :**

Voici pour rappel les tarifs de l'année 2015

		<u>C.C.A.S.</u>	<u>VILLE</u>	<u>TOTAL</u>
<b>ENFANT MOINS DE 7 ANS</b>				
	<b>15 Ans</b>	17,67 €	35,33 €	<b>53,00 €</b>
	<b>30 Ans</b>	42,33 €	84,67 €	<b>127,00 €</b>
	<b>50 Ans</b>	140,33 €	280,67 €	<b>421,00 €</b>
<b>ADULTES</b>				
	<b>15 Ans</b>	35,67 €	71,33 €	<b>107,00 €</b>
	<b>30 Ans</b>	105,33 €	210,67 €	<b>316,00 €</b>
	<b>50 Ans</b>	374,33 €	748,67 €	<b>1 123,00 €</b>
<b>COLUMBARIUM</b>				
<b>15 Ans</b>	<b>1 URNE</b>	35,00 €	70,00 €	<b>105,00 €</b>
	<b>2 URNES</b>	70,67 €	141,33 €	<b>212,00 €</b>
<b>30 Ans</b>	<b>1 URNE</b>	53,67 €	107,33 €	<b>161,00 €</b>
	<b>2 URNES</b>	105,33 €	210,67 €	<b>316,00 €</b>
<b>50 Ans</b>	<b>1 URNE</b>	89,00 €	178,00 €	<b>267,00 €</b>
	<b>2 URNES</b>	178,33 €	356,67 €	<b>535,00 €</b>
<b>15 Ans</b>	<b>URNE SUPPLEMENTAIRE</b>	35,00 €	70,00 €	<b>105,00 €</b>
<b>30 Ans</b>	<b>URNE SUPPLEMENTAIRE</b>	53,67 €	107,33 €	<b>161,00 €</b>
<b>50 Ans</b>	<b>URNE SUPPLEMENTAIRE</b>	89,00 €	178,00 €	<b>267,00 €</b>
	<b>Taxe de dépôt d'urne</b>		46,00 €	<b>46,00 €</b>
En plus, pour les columbariums dans le Cimetière « Brisgaret annexe » et « Brisgaret Carré D <sup>2</sup> »	<b>PLAQUE DE RECOUVREMENT modèle imposé</b>		178,00 €	<b>178,00 €</b>
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	<b>Droit de dispersion de Cendres</b>		32,00 €	<b>32,00 €</b>

<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	Fourniture et inscription plaque identité 2 lignes			<b>22,00 €</b>
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	Fournitures et inscription plaque identité 3 lignes			<b>28,00 €</b>
		<u>C.C.A.S.</u>	<u>VILLE</u>	<u>TOTAL</u>

<b><u>URNES CINERAIRES PLEINE TERRE</u></b>				
<b><u>15 Ans</u></b>	<b>1 ou 2 urnes</b>	18,33 €	36,67 €	<b>55,00 €</b>
<b><u>30 Ans</u></b>	<b>1 ou 2 urnes</b>	42,33 €	84,67 €	<b>127,00 €</b>
<b><u>50 Ans</u></b>	<b>1 ou 2 urnes</b>	187,33 €	374,67 €	<b>562,00 €</b>
<b><u>15 Ans</u></b>	<b>Urne supplémentaire</b>	13,67 €	27,33 €	<b>41,00 €</b>
<b><u>30 Ans</u></b>	<b>Urne supplémentaire</b>	25,33 €	50,67 €	<b>76,00 €</b>
<b><u>50 Ans</u></b>	<b>Urne supplémentaire</b>	94,00 €	188,00 €	<b>282,00 €</b>
<b>DROIT DE CAVEAU PROVISOIRE</b>	<b><u>Sur demande des Particuliers</u></b>		81,00 €	<b>81,00 €</b>

*Je vous propose d'adopter les nouveaux tarifs des concessions actualisés selon le tableau suivant :*

		<b><u>C.C.A.S.</u></b>	<b><u>VILLE</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
<b>ENFANT MOINS DE 7 ANS</b>				
	<b>15 Ans</b>	18,00 €	36,00 €	<b>54,00 €</b>
	<b>30 Ans</b>	42,67 €	85,33 €	<b>128,00 €</b>
	<b>50 Ans</b>	141,67 €	283,33 €	<b>425,00 €</b>
<b>ADULTES</b>				
	<b>15 Ans</b>	36,00 €	72,00 €	<b>108,00 €</b>
	<b>30 Ans</b>	106,33 €	212,67 €	<b>319,00 €</b>
	<b>50 Ans</b>	378,00 €	756,00 €	<b>1 134,00 €</b>
<b>COLUMBARIUM</b>				
<b>15 Ans</b>	<b>1 URNE</b>	35,33 €	70,67 €	<b>106,00 €</b>
	<b>2 URNES</b>	71,33 €	142,67 €	<b>214,00 €</b>
<b>30 Ans</b>	<b>1 URNE</b>	54,33 €	108,67 €	<b>163,00 €</b>
	<b>2 URNES</b>	106,33 €	212,67 €	<b>319,00 €</b>
<b>50 Ans</b>	<b>1 URNE</b>	90,00 €	180,00 €	<b>270,00 €</b>
	<b>2 URNES</b>	180,00 €	360,00 €	<b>540,00 €</b>

<b>15 Ans</b>	<b>URNE SUPPLEMENTAIRE</b>	35,33 €	70,67 €	<b>106,00 €</b>
<b>30 Ans</b>	<b>URNE SUPPLEMENTAIRE</b>	54,33 €	108,67 €	<b>163,00 €</b>
<b>50 Ans</b>	<b>URNE SUPPLEMENTAIRE</b>	90,00 €	180,00 €	<b>270,00 €</b>
	<b>Taxe de dépôt d'urne</b>		46,00 €	<b>46,00 €</b>
En plus, pour les columbariums dans le Cimetière « Brisgaret annexe » et « Brisgaret Carré D »	<b>PLAQUE DE RECOUVREMENT modèle imposé</b>		180,00 €	<b>180,00 €</b>
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	<b>Droit de dispersion de Cendres</b>		32,00 €	<b>32,00 €</b>
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	Fourniture et inscription plaque identité 2 lignes			<b>22,00 €</b>
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	Fourniture et inscription plaque identité 3 lignes			<b>28,00 €</b>
		<b><u>C.C.A.S.</u></b>	<b><u>VILLE</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
<b>URNES CINERAIRES PLEINE TERRE</b>				
<b>15 Ans</b>	<b>1 ou 2 urnes</b>	18,67 €	37,33 €	<b>56,00 €</b>
<b>30 Ans</b>	<b>1 ou 2 urnes</b>	42,67 €	85,33 €	<b>128,00 €</b>
<b>50 Ans</b>	<b>1 ou 2 urnes</b>	189,33 €	378,67 €	<b>568,00 €</b>
<b>15 Ans</b>	<b>Urne supplémentaire</b>	13,67 €	27,33 €	<b>41,00 €</b>
<b>30 Ans</b>	<b>Urne supplémentaire</b>	25,67 €	51,33 €	<b>77,00 €</b>
<b>50 Ans</b>	<b>Urne supplémentaire</b>	95,00 €	190,00 €	<b>285,00 €</b>
<b>DROIT DE CAVEAU PROVISoire</b>	<b>Sur demande des Particuliers</b>		82,00 €	<b>82,00 €</b>

→ **ACTIVITES JEUNES VILLE DE MONTIVILLIERS - ANNEE 2016/2017**

**Je vous propose une hausse de 1 % des tarifs de la régie recettes du Service Enfance Jeunesse Scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.**

La Commission Enfance Jeunesse réunie le 6 Décembre 2012 a proposé d'introduire l'application du quotient familial pour la tarification du Pass' Vacances Loisirs (PVL) et de la Coudraie. En effet, le PVL et l'accueil de loisirs de la Coudraie bénéficient d'un financement de la CAF et, en contrepartie, nous devons mettre en place une tarification différenciée selon les ressources des usagers.

**Pour le PVL**

Quotient familial	Proposition tarifs 2016				
	Activités manuelles diverses (sur place, ½ journée)	Activité manuelles diverses (1 journée, sans prestataire)	Consommation (sans transport)	Activités hors agglomération	Grosse sortie (hors département)
A - > ou = à 450,29 €	1,05 €	2,11 €	5,26 €	10,51 €	15,77 €
B - entre 387,53 € et 450,28 €	0,79 €	1,59 €	3,95 €	7,89 €	11,84 €
C - entre 312,33 € et 387,52 €	0,71 €	1,40 €	3,51 €	7,05 €	10,56 €
D - < ou = à 312,32 €	0,62 €	1,22 €	3,05 €	6,10 €	9,15 €

**Pour l'accueil de loisirs de la Coudraie et du Centre Social de la Belle Etoile**

Quotient familial	Proposition tarifs 2016	
	Tarif matinée ou après-midi	Tarif journée
A - Quotient = ou > à 450,29 €	1,13 €	2,27 €
B - entre 387,53 € et 450,28 €	0,85 €	1,71 €
C - entre 312,33 € et 387,52 €	0,76 €	1,54 €
D - < ou = à 312,32 €	0,67 €	1,31 €

**Pour le RAM**

Discipline	Rappel tarifs 2015	Proposition tarifs 2016
Atelier massage bébé	7,05 €	7,12 €
Expression des petits	18,27 €	18,45 €
Sortie de fin d'année	3,12 €	3,15 €
Spectacles du RAM	2,15 €	2,17 €

### **Pour le local musique**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

<b>Catégorie de tarifs</b>		<b>Rappel tarifs 2015</b>	<b>Proposition tarifs 2016</b>
Tarif A	6 heures de répétition par semaine	34,40 €/mois	<b>34,74 €/mois</b>
Tarif B	5 heures de répétition par semaine	29,15 €/mois	<b>29,44 €/mois</b>
Tarif C	4 heures de répétition par semaine	22,91 €/mois	<b>23,14 €/mois</b>
Tarif D	3 heures de répétition par semaine	17,70 €/mois	<b>17,88 €/mois</b>
Tarif E	2 heures de répétition par semaine	11,45 €/mois	<b>11,56 €/mois</b>

**Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cette tarification pour les activités du Service Enfance Jeunesse Scolaire.**

### **→ ACTIONS PERISCOLAIRES - VILLE DE MONTIVILLIERS - ANNEE 2016-2017**

**Les tarifs seront applicables suivant le quotient familial mensuel ainsi défini, lui-même majoré de 1 % pour l'année scolaire 2016 / 2017.**

Dans le même temps, les quotients sont relevés dans les mêmes proportions

<b>Tarifs</b>	<b>Année scolaire 2015-2016</b>			<b>Année scolaire 2016-2017</b>		
	<b>Quotients familiaux</b>	<b>Actions périscolaires matin</b>	<b>Actions périscolaires Soir</b>	<b>Quotients familiaux</b>	<b>Actions périscolaires matin</b>	<b>Actions périscolaires Soir</b>
<b><u>A</u></b>	Quotient égal ou supérieur à 445,83 €	0,85 €	2,54 €	Quotient égal ou supérieur à 450,29 €	<b>0,86 €</b>	<b>2,57 €</b>
<b><u>B</u></b>	Quotient compris entre 383,69 et 445,82	0,57 €	1,70 €	Quotient compris entre 387,53 € et 450,28 €	<b>0,58 €</b>	<b>1,72 €</b>
<b><u>C</u></b>	Quotient compris entre 309,24 et 383,68	0,45 €	1,53 €	Quotient compris entre 312,33 € et 387,52 €	<b>0,45 €</b>	<b>1,55 €</b>
<b><u>D</u></b>	Quotient compris entre 239,25 et 309,23	0,40 €	1,29 €	Quotient compris entre 241,64 € et 312,32 €	<b>0,40 €</b>	<b>1,30 €</b>
<b><u>E</u></b>	Quotient compris entre 177,42 et 239,24	0,34 €	1,07 €	Quotient compris entre 179,19 € et 241,63 €	<b>0,34 €</b>	<b>1,08 €</b>
<b><u>F</u></b>	Quotient compris entre 44,38 et 177,41	0,28 €	0,85 €	Quotient compris entre 44,82 € et 179,18 €	<b>0,28 €</b>	<b>0,86 €</b>
<b><u>G</u></b>	Quotient inférieur ou égal à 44,37	0,07 €	0,13 €	Quotient inférieur ou égal à 44,81 €	<b>0,07 €</b>	<b>0,13 €</b>

Le présent quotient s'applique à tous les bénéficiaires des accueils périscolaires.

Le tarif comprend un goûter pour l'accueil du soir fourni par le Service Restauration Municipale. Il n'y a pas de petit déjeuner le matin car les arrivées sont échelonnées et les petits déjeuners sont déjà normalement pris dans les familles.



<b>Tarifs</b>	<u>Année scolaire 2015-2016</u>		<u>Année scolaire 2016-2017</u>	
	<u>Quotients familiaux</u>	<u>TAP – Coût horaire</u>	<u>Quotients familiaux</u>	<u>TAP – Coût horaire</u>
<b><u>A</u></b>	Quotient égal ou supérieur à 445,83 €	1,68 €	Quotient égal ou supérieur à 450,29 €	<b>1,70 €</b>
<b><u>B</u></b>	Quotient compris entre 383,69 et 445,82	1,12 €	Quotient compris entre 387,53 € et 450,28 €	<b>1,13 €</b>
<b><u>C</u></b>	Quotient compris entre 309,24 et 383,68	1,00 €	Quotient compris entre 312,33 € et 387,52 €	<b>1,01 €</b>
<b><u>D</u></b>	Quotient compris entre 239,25 et 309,23	0,88 €	Quotient compris entre 241,64 € et 312,32 €	<b>0,89 €</b>
<b><u>E</u></b>	Quotient compris entre 177,42 et 239,24	0,72 €	Quotient compris entre 179,19 € et 241,63 €	<b>0,73 €</b>
<b><u>F</u></b>	Quotient compris entre 44,38 et 177,41	0,56 €	Quotient compris entre 44,82 € et 179,18 €	<b>0,57 €</b>
<b><u>G</u></b>	Quotient inférieur ou égal à 44,37	0,08 €	Quotient inférieur ou égal à 44,81 €	<b>0,08 €</b>

La tarification des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) est forfaitaire avec inscription au cycle, de vacances à vacances.

## → RESTAURATION MUNICIPALE - VILLE DE MONTIVILLIERS

**Je vous propose de réactualiser les tarifs de la Restauration Scolaire Municipale.**

Les tarifs seront applicables à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2016**.

### Prix des repas

<b>TARIFICATION ENFANTS</b>		
<b><u>Lettre tarif</u></b>	<b><u>Tarifs 2016/2017</u></b>	<b><u>Part en euro financée par la Ville par rapport au prix coûtant qui s'élève à 8,27 €</u></b>
A+ (extérieurs)	5,05 €	3,22 €
A3	4,55 €	3,72 €
A2	4,04 €	4,23 €
A1	3,74 €	4,53 €
B	3,33 €	4,94 €
C	2,88 €	5,39 €
D	1,87 €	6,40 €
E	1,26 €	7,01 €
F	0,25 €	8,02 €
G	00	8,27 €

II

faut préciser que pour les enfants allergiques, quand le repas est apporté par la famille, c'est le tarif réduit F qui s'applique. En effet, il y a une prise en charge particulière de ces enfants par le service municipal.

Le tarif applicable aux Enseignants dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 466 est le BR duquel est déduit l'aide du Rectorat.

Les personnes recrutées par l'Education Nationale en service civique ou en contrat aidé bénéficient du tarif BR.

**Pour l'année scolaire 2016/2017, les tarifs « enfants » seront applicables suivant le quotient familial mensuel ainsi défini :**

Quotient supérieur à **505,00 €**..... Tarif A3 = **4,55 €**  
 Quotient compris entre **479,76 €** et **504,99 €** ..... Tarif A2 = **4,04 €**  
 Quotient compris entre **450,29 €** et **479,75 €** ..... Tarif A1 = **3,74 €**  
 Quotient compris entre **387,53 €** et **450,28 €** ..... Tarif B = **3,33 €**  
 Quotient compris entre **312,33 €** et **387,52 €** ..... Tarif C = **2,88 €**  
 Quotient compris entre **241,64 €** et **312,32 €** ..... Tarif D = **1,87 €**  
 Quotient compris entre **179,19 €** et **241,63 €** ..... Tarif E = **1,26 €**  
 Quotient compris entre **44,82 €** et **179,18 €** ..... Tarif F = **0,25 €**  
 Quotient inférieur ou égal à **44,81 €** ..... Tarif G = **0,00 €**

Le présent quotient s'applique à tous les bénéficiaires montivillons de la Restauration Municipale.

### Actualisation des barèmes forfaitaires d'accession à la propriété :

Dans le calcul du quotient est intégré une moins value qui correspond au montant du loyer pour les locataires, par contre, pour les accédants à la propriété, l'abattement est forfaitaire.

Je vous propose donc d'actualiser cet abattement de 1 %

<u>Nombre de personnes au foyer</u>	<u>Montant à déduire 2015/2016</u>	<u>Montant à déduire 2016/2017</u>
Couple + 1 enfant	427,72 €	<b>432,00 €</b>
Parent seul + 1 enfant	535,41 €	<b>540,76 €</b>
4 personnes	595,03 €	<b>600,98 €</b>
5 personnes et +	642,11 €	<b>648,53 €</b>

### → RESTAURATION MUNICIPALE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, FOURNITURES DE GOUTERS

Je vous propose de réviser, de la même manière que nos autres tarifs, soit 1 %, le montant de valorisation de la prestation des goûters actuellement fixé à 37 centimes d'euro.

La nouvelle valorisation sera, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 de 37 centimes d'euro.

### → CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN VILLE DE MONTIVILLIERS

Le Centre Social développe avec les familles du quartier de la Belle Etoile des animations collectives à l'intérieur du Centre Social ou bien en extérieur. Une participation financière est demandée aux familles.

Je vous propose de réactualiser de 1 % ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2016.

Les actions concernées sont les suivantes :

- Animation et Vie de Quartier (soirée familiale, fête de quartier...).
- Ateliers de Vie quotidienne (détente, couture, cuisine).
- Loisirs en familles (sorties, activités ludiques...).
- Espace Enfants/ Parents.
- Les groupes constitués d'habitants bénévoles.
- Adhésion familiale au Centre Social.
- Adhésion des associations au Centre Social.

<u>Tarifs 2015</u>		<u>Nouveaux tarifs 2016</u>		
<u>Lettres</u>	<u>€</u>	<u>Lettres</u>	<u>€</u>	<u>Observations</u>
A	0,52	<b>A</b>	<b>0,53</b>	Participation financière par personne et par action.
B	1,23	<b>B</b>	<b>1,24</b>	Participation au coût des fournitures pour les activités.
C	4,09	<b>C</b>	<b>4,13</b>	Participation par personne au coût des sorties familiales.
D	5,11	<b>D</b>	<b>5,16</b>	Adhésion familiale annuelle.
E	6,34	<b>E</b>	<b>6,40</b>	Participation par personne aux coûts d'actions ou sorties familiales.

F	12,58	F	12,71	Participation par personne aux coûts d'actions ou sorties familiales.
G	15,34	G	15,49	Adhésion associations annuelle.

Les activités organisées tout au long de l'année ont des coûts différents ; le tarif des activités proposées est calculé sur la base de cette grille tarifaire.

Concernant les séjours familiaux organisés pour les vacances d'été, il est prévu que la Ville puisse avancer les sommes dues par les familles qui rembourseront alors la ville par des échéances régulières.

## → AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les tarifs de l'aire d'accueil des Gens du Voyage ont été décidés par la délibération n° 9 bis du 9 Décembre 2013. En 2016, ils restent inchangés dans un souci d'équité avec les autres communes de la CO.D.A.H disposant d'une aire d'accueil.

	<u>Tarifs 2015</u>	<u>Tarifs 2016</u>
Emplacement	3,20 € par nuitée	<b>3,20 € par nuitée</b>
Eau	4,04 € / m3	<b>4,04 € / m3</b>
Electricité	0,15 € / Kwh	<b>0,15 € / Kwh</b>
Caution	100 €	<b>100</b>

*M. le Maire* : Je vous rappelle que vous avez dans la dernière partie du rapport, l'aire d'accueil des gens du voyage. C'est une compétence qui va être transférée à la CODAH à partir du 1er janvier 2017.

*M. Aurélien LECACHEUR* : Monsieur le Maire, chers collègues, une fois de plus, cette délibération n'a rien à faire ici. Elle fait partie intégrante de l'équilibre budgétaire et devrait donc être votée en même temps que le budget le mois prochain. Vous avez déjà l'année dernière décidé de changer cette disposition, c'est fort regrettable puisque la logique voudrait que ça rentre dans le cadre de l'équilibre du budget et que ça soit voté fin mars. Ça c'est pour la forme.

En ce qui concerne le fond, on va parler un peu chiffres quand même. Parce qu'il faut être un peu sérieux. Les Montivillons ont parfois trop l'impression d'être pris pour des vaches à lait. Vous avez augmenté les tarifs de 1% l'an passé. Vous proposez de les augmenter à nouveau de 1% cette année. Vous dites vous baser sur des prévisions d'inflation, qui changent à peu près autant de fois qu'il y a d'éditions du bulletin de l'INSEE mais en fait vous ne vous basez pas sur le taux réel de l'inflation.

Sur un an, l'inflation est quasiment nulle, à 0,2%. Pourtant, ces deux augmentations cumulées dépassent les 2%. Ainsi votre augmentation de tarif est supérieure de 10 fois le taux réel d'inflation.

Je pense que l'imposture dont vous faites preuve se passe de commentaires. Et mon vote qui en découle, un vote négatif, s'inscrit dans la cohérence que j'affiche depuis le début du mandat en ce qui concerne les délibérations budgétaires.

*M. le Maire* : Monsieur Lecacheur vous avez un art tout particulier pour manier les chiffres : 10 fois l'inflation, bravo je vous félicite car je n'y aurais pas pensé !

J'ai déjà répondu à cette question c'est de l'inflation prévisionnelle, vous dites 0,1 - 0,2 % mais en réalité il y a aussi l'INSEE. Dans une augmentation des charges de la collectivité, ce n'est pas obligatoirement que l'inflation. Obligatoirement, vous avez des charges de personnel comme par exemple sur la restauration Municipale, sur les TAP et autres.

*Si demain je dis aux personnels municipaux qu'ils vont être augmentés par rapport au taux d'inflation à 0,1 %, je crois qu'ils ne vont pas être d'accord. Le fait d'augmenter de 1 % me paraît tout à fait raisonnable, ça correspond à quelques centimes et comme je l'ai dit tout à l'heure pour les associations c'est gratuit. D'ailleurs pour certaines associations de Montivilliers, des locations des salles qui ne sont pas prises en compte.*

*Bref, je pense que l'effort de notre collectivité est significatif pour les services*

*M. Aurélien LECACHEUR : Je ferai court, vous allez sentir la question hors sujet de l'élu de l'opposition qui se rattrape aux branches parce qu'il a oublié de poser une question la fois d'avant.*

*Nous avons des tarifs qui concernent le monde culturel et notamment des activités culturelles municipales. Et vous avez annoncé tout à l'heure qu'il y aurait un déménagement prochain de la maison des arts dans l'ancien lycée, j'aimerais avoir de précisions.*

*(bruit dans la salle)*

*M. le Maire : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, c'est vraiment n'importe quoi !*

*Aujourd'hui l'association des amis des arts ont déménagé de la pépinière d'entreprises située à côté de Desjardins ....*

*M. Aurélien LECACHEUR : Non, nous parlons de la maison des arts et non pas de l'association*

*M. le Maire : Il ne faut pas confondre ... Effectivement si vous parlez de la maison des arts, nous avons trois projets que nous allons piloter et que nous regardons de manière attentive*

*- l'entrée de ville qui va être un peu retardée en fonction des projets immobiliers en cours,*

*- les infrastructures sportives*

*- et le pôle culturel actuellement est en étude*

*Une fois que les études des infrastructures sportives et pôle culturel seront menées à bien nous prendrons les décisions pour savoir ce que l'on en fait en premier. Mais pour l'instant il n'est pas question de déménager ce n'est pas demain ni 2016 ou 2017 pour l'instant je ne peux rien dire.*

*M. Jérôme Dubost : Merci Monsieur le Maire, notre groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » ne votera pas cette délibération dans la mesure où nous n'avons pas la lisibilité totale sur le budget qui se fera le mois prochain. Autre point sur la location des salles, la location se fera uniquement aux associations Montivillonnaises faisant partie de la CODAH ? Y a un principe de réciprocité ? On voudrait savoir si cela a été travaillé au niveau communautaire?*

*M. le Maire : Vous avez répondu à la question. Cela peut être fait au niveau de la ville mais à ma connaissance non il n'y a pas cette réciprocité De toute manière, c'est très marginal ce sont des associations caritatives.*

*Concernant votre question sur l'intérêt de voter cette délibération, elle permet d'avoir le chiffre et de faire les prévisions pour la présentation du budget que nous allons faire pour fin mars.*

*Mme Nada AFIOUNI : j'ai une observation concernant les tarifs scolaires et notamment de la cantine scolaire sur lequel je me suis déjà exprimée en commission disant que ce serait bien qu'on retravaille cette grille de façon plus large afin d'avoir une approche la plus équitable possible et de ne pas faire porter tout le temps le poids au même.*

*Une distribution pour laquelle bien sûr vous vous en doutez je suis tout à fait favorable mais il faudrait qu'elle soit pensée de façon plus générale.*

*Je voudrais aussi déplorer, mais je suis quelqu'un d'optimiste et je me suis dit peut-être qu'ils vont revenir sur ces TAT payants, mais non ils sont toujours là entérinés et votés encore une fois dans ce conseil municipal, donc vous ne serez pas surpris que notre groupe ne votera pas pour.*

*M. le Maire : Faites-nous des propositions sur ce que vous envisagez de faire et transmettez-les à Corinne Levillain dans le cadre de sa commission pour travailler éventuellement sur ce dossier. Après on décidera si on souhaite creuser davantage le budget...*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 25 Voix Pour, 1 Abstention (Gilles LEBRETON) et 7 Contre (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Nordine HASSINI, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Aurélien LECACHEUR).**

## **URBANISME**

### **10) SERI OUEST – SITE DECAEN RUE DE LA RIVE – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, habitat, commande publique présente le rapport :

Il est rappelé en préambule que la concertation préalable est une procédure facultative, possible depuis l'adoption de la loi ALUR en mars 2014. La Ville de Montivilliers a souhaité mettre en place ce dispositif afin de permettre aux riverains d'être informés des projets en cours et d'inciter des échanges entre le porteur de projet et les riverains en amont du dépôt du permis de construire. En effet, sans cette procédure et sans communication à l'initiative du porteur de projet, le projet ne peut être porté à la connaissance des tiers qu'à posteriori, à l'issue de la décision intervenant au permis de construire.

Un permis de construire est délivré systématiquement sous réserve du droit des tiers ainsi que l'exige la loi. Les seuls fondements sur lesquelles le Maire peut refuser un permis de construire porte sur le respect des règles d'urbanisme. Tout refus ne respectant pas ce principe ferait l'objet d'une requalification d'abus de pouvoir par le Tribunal Administratif. En cas d'atteinte au droit des tiers, seul le tiers lésé est en droit d'attaquer le projet incriminé.

Enfin le conseil municipal n'a pas la faculté de s'opposer au projet, celui-ci ne disposant pas de la compétence pour délivrer les permis de construire. L'approbation du présent rapport porte sur le bilan de cette concertation et l'obligation du porteur de projet de le joindre à son permis de construire et d'en tenir compte.

#### **Les objectifs poursuivis par la concertation ont été :**

- de communiquer, et d'informer les riverains sur ce projet avant dépôt du permis de construire ;
- d'inciter un échange avant le dépôt du permis entre le maître d'ouvrage et les riverains sur la meilleure façon d'intégrer le projet au site, de supprimer ou limiter ses nuisances (éventuellement occasionnelles) pour le voisinage.

#### **Les moyens d'information suivant ont été utilisés :**

- La parution d'un avis sur le site internet de la ville
- L'affichage d'un avis à l'entrée de la Mairie
- L'affichage d'un avis sur les lieux du projet à la charge du maître d'ouvrage.

- Le dossier de présentation du projet a été transmis par le maître d'ouvrage et mis à disposition du public pour consultation au service urbanisme du 04/01/2016 au 19/01/2016 inclus.

Les observations du public ont été consignées dans un registre pendant la concertation du 04/01/2016 au 19/01/2016 inclus.

Il y a eu 17 visites, 11 observations inscrites au registre et 1 courrier reçu :

- 6 remarques inscrites au registre portent sur une demande des riverains de l'allée des cigognes de bénéficier d'un pare-vue en limite de leur propriété avec le projet,
- 2 remarques inscrites au registre demande le déplacement du parking prévu entre les bâtiments B et H ;
- 2 remarques inscrites au registre demandent un espace boisé plus large,
- 1 remarque inscrite au registre précise que la gestion des eaux pluviales n'est pas prise en compte dans le projet présenté,
- 1 remarque inscrite au courrier précise que la desserte du chantier devra privilégier la voie longeant la voie de chemin de fer (maison ossature bois fragile et ligne téléphonique/ électrique au niveau de la voie en amont),
- 2 remarques inscrites au registre évoquent de probable nuisance sonore provenant de la zone d'activité voisine (isolation phonique à prévoir),
- 2 remarques inscrites au registre indiquent le souhait que l'Allée des Cigognes reste une voie sans issue,
- 1 remarque inscrite au registre demande la mise en place d'un mur anti-bruit par rapport à la voie rapide,
- 1 remarque inscrite au registre indique que le terrain figure au Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU en tant que zone à vocation d'activité et non d'habitat,
- 1 remarque inscrite au registre évoque un isolement du site par rapport aux zones urbaines de Montivilliers et l'absence d'équipements à proximité,

**Les remarques formulées ont été transmises au maître d'ouvrage, ce dernier nous a fait parvenir en retour une réponse :**

#### 1. Le traitement de la limite de propriété allée des cigognes

Afin d'éviter toute nuisance visuelle ou sonore vis-à-vis des habitations existantes Allées des Cigognes, un écran végétal de 10 m d'épaisseur, composé d'arbres et de haies, sera maintenu sur cette limite. Les bâtiments seront décalés de plus de 10m de cette limite séparative (tout en sachant que les règles d'urbanisme nous autorisent une implantation à 5 m des bâtiments) – La nouvelle voirie interne du projet sera à plus de 30m de la limite séparative.

#### 2. La gestion des eaux pluviales

Nous avons mené des études spécifiques à ce sujet en concertation avec la CODAH et la police de l'Eau. Un dossier de loi sur l'Eau va être établi.

Il est prévu de tamponner plus de 500m<sup>3</sup> d'eau pluviale sur le projet ne créant ainsi aucune incidence sur le site actuel.

#### 3. La circulation des véhicules de chantier

Les véhicules de chantier circuleront en passant par la voie basse du site, en dessous du bowling.

4. Nuisances sonores de la menuiserie

L'écran végétal situé sur la limite ouest du terrain, au contact avec la menuiserie Fleury sera maintenu. De plus, les logements neufs, répondant nécessairement aux dernières réglementations en vigueur, seront très bien isolés acoustiquement.

5. Le mur de jardin de M. et Mme VAUTIER

Ce mur sera maintenu en l'état.

6. Le chemin de la Rive

Après échange avec la commune, nous vous confirmons que le chemin de la Rive restera piétonnier et ne sera pas utilisé dans le cadre de ce projet.

7. Le mur écran vers la rocade

Un tel ouvrage ne saurait être réalisé.

8. Le stationnement situé entre les bâtiments

Il n'est pas possible de déplacer cet espace de stationnement. Le nombre de place a été réduit au maximum et un traitement acoustique particulier, consistant au renforcement de la barrière végétale, déjà épaisse de 10m, sera mis en œuvre au niveau du parking.

**Complément apporté par la Ville de Montivilliers aux remarques en lien à la modification du PLU sans rapport avec le projet de permis de construire**

- Isolement du site

Des habitations existent à l'arrière du site. Le terrain n'est pas enclavé, des transports en commun existent avenue Pierre Mendès France en liaison directe vers le centre-ville, une piste cyclable et des cheminements piétonniers permettent une liaison jusqu'au centre-ville. La possibilité de construire des logements sur ce site rentre dans les objectifs de valorisation des espaces urbains désaffectés (loi SRU Solidarité Renouvellement Urbain)

- Remise en cause du PADD

Le PADD n'est pas remis en cause. En effet, ce terrain est déconnecté de la zone UH par un quartier pavillonnaire lui-même représenté sur le PADD. Ce terrain n'est pas identifié sur le PADD à vocation hospitalière. Il se situe entre un espace à vocation économique et d'habitat.

La conformité réglementaire du projet, au titre des règles d'urbanisme notamment du PLU, sera étudiée à l'occasion du dépôt de la demande de permis de construire.

La plupart des points d'inquiétudes évoqués semble conforme au PLU et concerne plutôt le droit des tiers, seul le maître d'ouvrage est en mesure d'y répondre en adaptant son projet si nécessaire.

Les éléments de réponse du maître d'ouvrage semblent répondre aux interrogations des riverains.

Le présent bilan a été présenté en commission urbanisme le 10 février 2016.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de cette concertation.**

**Ce bilan devra être joint au dépôt de la demande de permis de construire du projet.**

**Ce bilan sera communiqué au maître d'ouvrage qui le joindra à la demande de permis de construire.**



M. Jérôme DUBOST : Il y a eu un certain nombre de retours sur cette consultation. Nous l'avions dit lors du dernier Conseil Municipal, nous nous étions opposés à cette révision du PLU considérant que ce n'était pas une zone que nous souhaitions voir redevenir habitable.

Au sujet de la concertation c'est vrai que vous avez inauguré un certain nombre de dispositifs mais il faut aller plus loin et être plus ambitieux en la matière.

Vous citez un certain nombre de projets immobiliers et ils sont nombreux sur la ville de Montivilliers mais vous avez oublié celui de la rue Victor Hugo en face de la caserne avec Bouygues immobilier. Je crois qu'il faut vraiment associer au maximum les riverains, ils sont demandeurs. Effectivement le site Internet et le journal de la ville sont lus mais je pense qu'il faudrait faire davantage dans cet outil de communication. Je sais que vous faites le maximum en terme de communication mais je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin, l'idée est de rencontrer directement les riverains sur ces projets dans une ville comme la nôtre, une ville qui reste à taille humaine.

M. Aurélien LECACHEUR : Une remarque très rapide et je vais continuer à être cohérent en votant contre cette délibération. Les réponses apportées par le promoteur valident en partie les inquiétudes que j'ai pu moi-même émettre sur l'intérêt urbanistique du projet.

Le point 1 où il explique que ce sera bien des bâtiments séparés du reste des habitations par une limite séparatives avec un écran végétal etc. On voit bien que ce projet va être enclavé et en fait c'est rigolo car dans les compléments apportés par la ville, il est écrit exactement l'inverse « mais non, ce n'est pas une enclave, c'est au milieu d'autres habitations, c'est en pleine ville, ... » mais dont acte c'est votre choix.

Vous urbanisez cette zone là mais cela ne me paraît pas très pertinent, je continue à dire que c'est plus dans la politique du Lego : « il y a un trou donc une brique, il y a un trou donc une brique », plutôt qu'une réfection urbanistique globale....

M. le Maire : Merci d'être synthétique, nous avons déjà évoqué tout cela en commission urbanisme, on ne va pas refaire les débats vus dans cette commission.

M. Aurélien LECACHEUR : Oui, mais j'ai le droit de donner mon avis sur le sujet au regard des précisions apportées par le promoteur et par la ville que nous devons voter aujourd'hui, c'est donc pour cela que je voterai contre.

Mr Gilles LEBRETON : Ce dossier montre que la procédure de concertation que nous avons mise en place est très utile pour rassurer les habitants qui sont concernés par les projets de construction et je trouve que les réponses du maître d'ouvrage sont très intéressantes.

Celle du point 1 que Monsieur Lecacheur a évoqué est très intéressante puisque pour rassurer les habitants de l'allée des Cigognes, on répond bien qu'il y a un écran végétal de 10 m d'épaisseur et décalé de plus de 10 m par rapport à ce que l'on aurait pu faire si le projet s'était contenté de respecter les normes d'urbanisme, c'est donc assez bien répondu.

En revanche, cette procédure a certaines limites notamment le point 7 car on reste un peu sur sa faim. Quand il est demandé un mur écran vers la rocade, la réponse est "un tel ouvrage ne saurait être réalisé" là, pour le coup il y a quand même un petit déficit d'explications.

Enfin, dans l'ensemble je trouve que la procédure est intéressante mais peut-être que lorsqu'il y a une fin de non-recevoir aussi brutale le Maire pourrait peut-être organiser une suite de la concertation.

M. Pascal DUMESNIL : Une petite question lorsque la ville a les dossiers en main comme par exemple places Jules Ferry puisque c'est elle qui vend, est-ce que la ville donc mettra en place une procédure de concertation avec les riverains?

Monsieur Dominique THINNES : Pas forcément puisse que je vous rappelle que la mise en concertation suivant la loi ALUR c'est à partir de 10 logements.

Sur l'école Jules Ferry et c'est vrai qui n'est pas la moindre, il y a cinq logements prévus, donc on n'est pas dans le cadre d'une concertation mais cela n'empêche pas d'en parler.

*M. le Maire : Effectivement pour Jules Ferry on est en dessous des 10 logements. Je voudrais attirer votre attention sur ce dossier, j'ai souhaité qu'on fasse un porche de façon à ce que le parking privatif ne soit pas place Jules Ferry mais derrière les meubles pour ne pas pénaliser le stationnement des riverains et des Montivillons.*

*Nous avons souhaité mettre en place des commissions un peu au coup par coup en fonction des demandes. Si demain on sentait qu'il y avait une difficulté plus importante, comme cela a déjà été le cas sur la rue Victor Lesueur, bien sûr on mettrait en place des réunions avec le promoteur.*

*Vous évoquiez Monsieur Lebreton le mur écran de la rocade, c'est vrai que ce n'est pas une réponse particulièrement précise mais pour ceux qui arrivent de la rocade ce ne serait pas très esthétique et pour les futurs habitants de cette zone avoir un mur devant eux ce n'est pas agréable alors que demain ils verront quand même toute la vallée de la Lézarde. Moi je suis très sceptique et d'un point de vue architectural ce n'est pas très joli, donc je préfère qu'il y ait un écran d'arbres sur ce coin.*

*Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous répondre.*

*M. Pascal DUMESNIL : Mon sentiment général c'est que cette j'ai l'impression que ces concertations ne servent pas à grand-chose. Je ne vous le reproche pas c'est un sentiment, j'aimerais bien qu'en commission urbanisme on puisse faire le bilan de ce dispositif de la loi ALUR qui a été mis en place depuis quelques temps et qu'on mesure en quoi il a permis de faire modifier les projets.*

*M. le Maire : Je pense que c'est le problème de la loi ALUR c'est-à-dire qu'en réalité elle donne la possibilité de faire une concertation mais n'impose pas au maître d'ouvrage de modifier son permis en fonction des réclamations qui sont faites par les riverains. Or, aujourd'hui, force est de constater que toutes les réclamations qui ont été faites dans le cadre de la concertation ont été prises en compte dans les permis de construire et je pense que c'est le point positif.*

*Monsieur Lebreton évoquait tout à l'heure les 10 m, mais ils auraient très bien pu rester à 3m parce que la loi le permet. Je pense qu'il y a vraiment un plus avec cette concertation dans l'examen de permis de construire pour apporter des solutions.*

*M. Dominique THINNES : Tout dépend des promoteurs que nous avons en face de nous. Je ne citerai pas de nom, mais nous avons eu il y a deux ans une superbe construction qui est en cours de finition près de l'école Jules Ferry. Il n'y avait pas de concertation et il n'y a pas eu d'opposition. Aujourd'hui cette loi ALUR ne peut être qu'un plus mais c'est vrai qu'à la finale, concertation ou pas, le promoteur ce qu'il regarde c'est PLU. Je considère que depuis cette concertation existe sur les différents projets il y a eu des bons échanges pour exemple la concertation pour la rue Victor Lesueur avec près de 80 personnes dans la salle des mariages, ce n'était pas rien.*

*Il y a des choses de prise en compte, mais c'est vrai que certains promoteurs vont parfois au frontal en essayant de trouver des biais, comme acheter les deux propriétés et c'est réglementaire au PLU*

*Monsieur le Maire : on arrive par trouver des solutions, peut-être pas tout à fait satisfaisantes mais on y arrive.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 26 Voix Pour et 7 Contre (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR).**

### **11) AFFAIRES SCOLAIRES – FUSION ADMINISTRATIVE DES ECOLES MARIUS GROUT MATERNELLE ET MARIUS GROUT ELEMENTAIRE**

Madame Corinne LEVILLAIN, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, de la restauration municipale et de la petite enfance présente le rapport :

**L'Education Nationale souhaite réaliser des fusions administratives d'écoles élémentaires et maternelles au sein d'un même groupe scolaire. Le groupe scolaire devient alors une école primaire, avec une seule direction. A l'occasion du départ en retraite de la directrice de l'école maternelle Marius Grout, la Municipalité a été sollicitée pour donner un avis à la fusion administrative des deux écoles en une structure unique à compter de la rentrée de septembre 2016.**

Ce type de fusion n'a pas d'incidence vis-à-vis des familles ni de la ville. Il n'y a pas de fermeture de site et elle ne remet pas en cause la spécificité de l'école maternelle. La directrice de la nouvelle structure pourra bénéficier d'un temps de décharge supplémentaire.

Le Conseil d'Ecole de Marius Grout maternelle du 21 janvier 2016 s'est prononcé en faveur de la fusion (7 voix pour, 1 vote blanc). La commission des Affaires Scolaires du 19 janvier 2016 a émis un avis favorable au projet.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L212-1 du Code de l'Education,

**Je vous propose d'approuver la fusion administrative de l'école maternelle Marius Grout et de l'école élémentaire Marius Grout en une seule entité dénommée école Marius Grout.**

*M. Aurélien LECACHEUR : Je vais m'abstenir sur cette délibération car je ne suis pas franchement favorable à ces fusions d'école. Moi je suis plutôt par principe favorable aux petites structures à taille humaine qui permettent à mon sens d'être plus en proximité avec les enfants et les parents. Cela traduit une orientation globale, un manque d'ambition à mon sens sur l'éducation aujourd'hui même si cela regarde l'éducation nationale, je vais donc abstenir de voter cette délibération.*

*Mme Corinne LEVILLAIN : C'est une simple façon de faire administrativement, il n'y aura pas d'incidence pour les familles et la ville. Un seul directeur mais qui aura beaucoup plus de décharge pour recevoir les familles et construire les dossiers qui sont énormes par l'éducation nationale.*

*M. le Maire : Il n'y aura plus qu'un seul directeur à la place de deux. Pourtant, j'avais cru comprendre qu'il y avait plus de 60 000 enseignants en plus, enfin bref.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 32 Voix Pour et 1 Abstention (Aurélien LECACHEUR).**

## **ADHESION DU CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN AU RESEAU DES CENTRES SOCIAUX DE SEINE MARITIME POUR L'ANNEE 2016**

Madame Virginie LAMBERT, Adjointe au Maire en charge de la vie associative, environnement, communication présente le rapport :

Les centres sociaux sont des équipements structurés de quartier, de proximité, ouverts à tous, identifiés comme des lieux d'animation globale, ils rassemblent les habitants autour d'activités éducatives, sociales, culturelles, festives, d'insertion, de manifestations interculturelles et intergénérationnelles, de repas et fêtes de quartier...

**En Seine Maritime, le besoin d'organiser les centres sociaux en réseau à l'échelle du territoire départemental fait suite à la fusion des 3 CAF du Havre, de Rouen et de Dieppe.**

Plusieurs centres sociaux ont déjà adhéré à l'association Réseau des centres sociaux de Seine Maritime et ceci afin de pouvoir impulser des projets communs dans le respect de l'identité propre de chaque gestionnaire.

Le montant de la cotisation s'élève à 0.08% de la totalité du budget de fonctionnement du centre social estimé à 357 190,90€ pour l'année 2016. Cela correspond à une cotisation de 285,75€, ramené à 300€, montant plancher fixé par l'association « Réseau des Centres Sociaux de Seine Maritime ».

**Le coût de l'adhésion est donc de 300 €.**

Cette proposition d'adhésion a reçu un avis favorable des membres de la commission environnement, communication, vie des quartiers et vie associative lors de la séance du 9 décembre 2015.

**Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre Social Jean Moulin avec le Réseau des Centres Sociaux de Seine Maritime pour l'année 2016.**

*M. Pascal DUMESNIL : Vous savez je suis impliqué professionnellement dans ce projet donc je ne vais pas prendre part au vote*

*Mr le Maire : Je comprends nous étions ensemble à Yvetot toute la semaine dernière.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 32 Voix Pour et 1 Abstention (Pascal DUMESNIL).**

## **DIVERS**

### **INFO 1 : INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR L'UTILISATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente l'information.

Lors de notre Conseil Municipal du 14 avril 2014, vous m'avez autorisé à utiliser, selon l'article L 2122-22-4 du Nouveau Code des Collectivités Territoriales, des délégations de signature notamment à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite du montant prévu par l'article 26 du Code des Marchés Publics" (seuil modifié périodiquement en fonction du calcul réalisé par la commission européenne.)

Aussi, dans le cadre de cette délégation, j'ai l'honneur de vous informer de la signature des contrats et marchés suivants :

### **SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

#### **Giratoire d'Epaville – Maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre des travaux concernant la création d'un carrefour giratoire en accès au parc d'activités d'Epaville, un avenant a été signé avec le cabinet INGE INFRA, maître d'œuvre, permettant la réévaluation de ses honoraires.

Ceux-ci prennent en compte d'une part la réalisation des prestations supplémentaires apportées sur le lot n° 1 « voirie et réseaux divers » pour un montant de 49.486,37 € HT et d'autre part la suppression de la prestation « borne interactive » d'un montant de 19.267,98 € HT.

En ce qui concerne les prestations supplémentaires, la revalorisation des honoraires ne porte que sur la partie « suivi de chantier » et représente une plus-value de 304,99 € HT pour la phase DET et 94,28 € HT pour la phase AOR, soit au total une plus-value de 399,27 € HT.

En ce qui concerne la suppression de la borne interactive, l'actualisation des honoraires ne porte que sur la phase « étude », et représente une moins-value de 36,71 € HT.

Au total, l'ensemble de ces modifications laisse ressortir une plus-value de 362,56 € HT.

De ce fait, le forfait du cabinet INGE INFRA qui était initialement de 22.550,00 € HT, modifié par de précédents avenants à 22.462,66 € HT, passe aujourd'hui à 22.825,22 € HT, soit 27.390,26 € TTC.

*Imputation budgétaire : 6045-011-90 (budget annexe d'Epaville)*

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

### **INFO 2 : INFORMATION LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES DURANT L'ANNEE 2015**

Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, habitat, commande publique présente l'information

L'article 133 du code des marchés publics, (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006), modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011, oblige le pouvoir adjudicateur à publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011, cette liste se limite aux marchés supérieurs à 20 000€ HT.

Ainsi, je vous présente, sur les tableaux joints en annexe, la liste des 45 marchés pour l'année 2015.

*M. Gilles LEBRETON : Ce qui frappe quand on lit ce récapitulatif c'est ce qu'il y a trois remplacement ou réfection de toiture en une seule année ce qui prouve et je jette une pierre dans le jardin de la gauche que probablement tout n'a pas été fait en matière d'entretien des toitures les années précédentes et il faut le souligner*

*M. Gérard DELAHAYS : J'appuie la remarque de Monsieur Lebreton*

*M. Pascal DUMESNIL : Je note que vous aimez bien glisser des petits pics dès que vous pouvez c'est bien, mais c'est assez facile et ça fait partie du jeu, si on trouve que c'est un jeu. Mais la remarque de Monsieur Lebreton montre sa méconnaissance de la commune parce que trois toitures à l'échelle de toutes les toitures qu'il y a sur Montivilliers ce n'est pas beaucoup donc j'invite Monsieur Lebreton à approfondir sa connaissance de la ville.*

*M. Dominique THINNES : On parle des bâtiments communaux et pas des toitures, c'est simplement pour confirmer que depuis qu'on est en place, on a engagé des travaux en l'occurrence sur l'école Jules Ferry soit 270 000 €, sur la toiture Louise Michel et les autres écoles vont suivre. Tout ça pour dire que depuis quelques années il ne c'était rien passé et les bâtiments communaux ce sont des dépenses importantes pour le maintien au niveau sécurité.*

M. Gilles LEBRETON : Je voudrais répondre à Monsieur Dumesnil, il y a une façon très simple de montrer que je me trompe c'est de fournir la liste des réfections de toiture lors du dernier mandat et nous verrons bien.

M. Pascal DUMESNIL : Je ne vais pas surenchérir sur ce genre de débat. Il y a la question des toitures mais aussi l'entretien des bâtiments. Si on veut avoir une vision globale des choses ce n'est pas simplement en regardant les toitures, il faut être sérieux !

M. Dominique THINNES : Je vais aller jusqu'au bout du raisonnement et moi aussi j'ai été dans l'opposition pendant six ans et j'ai vu ce qui c'était passé .On cite les écoles mais on peut aussi prendre l'exemple des RPA. Aujourd'hui, il n'y a jamais eu un budget prévisionnel du dernier mandat pour faire l'entretien de ces RPA. Aujourd'hui vous avez pu le voir budget 62 000 € sont prévus.  
(Bruit dans la salle)

Je comprends que cette réponse ne vous plaise mais depuis six ans quand on a commencé à regarder ce que vous aviez fait aucun budget prévisionnel sur les RPA. Aujourd'hui, nous changeons toutes les vasques des salles de bain. Il faut aussi rappeler que les gens ce sont des locataires et qu'un moment donné ce n'est pas à la collectivité de supporter tous ces coûts-là et bien écouter peut-être que je mens mais encore faut-il le prouver, mais pour avoir siégé pendant six ans dans toutes les commissions urbanisme et dans les commissions marchés publics, je connais les travaux, je connais les dossiers et c'est vrai que c'est un gros poids dans le budget aujourd'hui.

M. Aurélien LECACHEUR De quelque bord que ce soit, les mairies réparent toujours les toitures, les lavabos et ce sont des choses qui se font naturellement. Je crois qu'il faut élever un peu le débat. Contrairement à ce que vous dites, la précédente majorité a fait des travaux dans les écoles entre 250 et 350000 € de travaux dans les écoles de prévus tous les ans et heureusement je dirais car si vous êtes en place c'est aussi pour faire des travaux.  
Le débat mérite mieux que les invectives surtout sur ces sujets-là.

Mr le Maire : Il s'agit juste d'une information, le débat est donc clos.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.